

Direction Générale des Services

P.V. N°01 XV 2023

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 6 MARS 2023

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (le partie - Livre V - Titre ler - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15ème a été convoqué par nous, Maire du 15ème, par lettre en date du 28 février 2023 pour sa première réunion ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15ème :

Le lundi 6 mars 2023, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15ème, le 28 février 2023.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (46):

Mesdames et Messieurs: Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Anne-Sophie BORDRY, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Eléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE.

Sont excusé(e)s (6):

- Evelyne BOSCHERON, donne pouvoir à Fatiha AGGOUNE
- Louisa FERHAT, donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER
- Alexia GERMONT, donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS
- Catherine IBLED, donne pouvoir à David AMIEL
- Mathieu LUINAUD, donne pouvoir à Jean-Philippe PIERRE
- Arthur WOLFF, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

Est absent (2):

- Ségolène FOUCHÉ,
- Julien RIPPERT

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Messieurs Hector VESPROUMIS et David AMIEL, sont désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

- 1. 152023001 Désignation des secrétaires de séance
- 2. Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2022
- 3. Communication sur le bilan de la commission consultative de désignation des logements dans le 15e
- 4. 2023 DU 16 Modification d'une servitude de cour commune 85 et 87 avenue Emile Zola (15e)
- 5. 2023 DU 26 Site 29-49 Quai d'Issy (15e) de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2" Signature d'un acte de vente
- 6. 2023 DU 55 Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15e et 16e)
- 7. 2023 DLH 1 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux par SEQENS
- 8. 2023 DLH 25 Garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par ERIGERE
- 2023 DLH 38 Location de l'immeuble 28, rue de l'Abbé Groult (15e) à la RIVP bail emphytéotique.
- 10. 2023 DLH 55 Réitération et modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par RATP Habitat

- 11. 2023 DAE 36 Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion
- 12. 2023 DAE 49 Concession de service relative aux kiosques du site de la Tour Eiffel déclaration sans suite
- 13. 2023 DAE 77 Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €
- 14. 2023 DAC 11 Subvention (1.395.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e)
- **15. 2023 DEVE 5** Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC
- 16. 2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens Dotations complémentaires de fonctionnement (29304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)
- 17. 2023 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024
- **18. 2023 DFPE 12** Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- 19. 2023 DFPE 18 Subvention (1 347 840 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance
- 20. 2023 DFPE 21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e)
- 21. 2023 DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance
- **22. 2023 DFPE 59** Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- 23. 2023 DFPE 62 Subvention (599 434 euros) et avenant n°2 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (I.E.R.F.A.S.) (15e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance
- **24. 2023 DFPE 63** Subvention (90 923 euros), avenant n° 3 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale (15e)
- 25. 2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

- **26. 2023 DFPE 72** Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABCPUERICULTURE (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile
- 27. 2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP
- 28. 2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association
- 29. 2023 DSP 1 Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs
- **30. 2023 DSOL 4** Aide alimentaire 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725€); 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association, conventions
- **31. 2023 DSOL 18** Subventions (244 140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits
- **32. 2023 DSOL 24** Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

Vœux

- **33. V152023001** Vœu à la Maire de Paris et au Rectorat présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Inès de Raguenel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris
- **34. V152023006** Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun Groupe des élu.e.s de gauche relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens
- **35. V152023009** Vœu au Maire du 15e déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et ArthurWolff élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif aux suppressions de postes d'enseignant.e.s et aux fermetures de classes
- **36. V152023002** Vœu au Maire du 15e déposé par le Conseil de quartier Émeriau-Zola relatif au centenaire de la rue des Quatre Frères Peignot

- **37. V152023003** Vœu au Maire du 15 présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Élu.e.s de gauche du 15 relatif aux nuisances résultant de l'augmentation des livraisons par les plateformes dans le 15^e
- **38. V152023004** Vœu au Maire du 15e déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Élu.e.s de gauche du 15e relatif à la mairie solidaire
- **39. V152023005** Vœu au Maire du 15e déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Élu.e.s de gauche du 15e relatif à la suppression de la filière générale du lycée Louis Armand et la fermeture du lycée Brassaï
- **40. V152023007** Vœu au Maire du 15e déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Élu.e.s de gauche du 15e relatif à l'affichage des mots « Femme Vie Liberté » sur le fronton de la Mairie du 15°
- **41. V152023008** Vœu au Maire du 15e déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à la vidéosurveillance automatisée
 - Transcription des débats -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place afin que nous puissions ouvrir notre séance du Conseil d'arrondissement.

1. 152023001 - Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire: Ce seront Hector VESPROUMIS et David AMIEL.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2022

Monsieur le Maire : Je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 28 novembre. Y a-t-il des observations ? Pas d'opposition ? Il est adopté. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Communication sur le bilan de la commission consultative de désignation des logements dans le 15°

Monsieur le Maire: Nous commençons notre Conseil par la délibération n° 3 : communication sur le bilan de la commission logement. La parole est à Sylvie CEYRAC.

Madame CEYRAC: Merci Monsieur le Maire. Comme chaque année, le bilan de la commission logement est présenté en Conseil d'arrondissement. Les chiffres de la Ville, de la préfecture nous étant parvenus après le Conseil d'arrondissement de décembre, c'est ce qui explique le retard mis à sa présentation. Je vous présente donc aujourd'hui le bilan de l'année civile 2021.

Je rappelle que tout demandeur d'un logement social doit s'inscrire sur le fichier national des demandeurs soit en mairie soit sur rendez-vous au RIL, soit directement sur Internet dans l'onglet « ma demande de logement social ». Ces demandes doivent être renouvelées chaque année à échéance de la date d'inscription sous peine d'être radié et le cas échéant de perdre son ancienneté. Il y avait, au 31 décembre 2021, 496 505 demandes actives (France entière) dont 251 550 souhaitant Paris et parmi eux 73 790 souhaitant le 15ème. Parmi tous ces demandeurs, 132 275 habitent déjà Paris dont 11 395 le 15ème. L'accueil du relais information logement de la Mairie du 15ème arrondissement a reçu 9 677 visites dont 5 903 ont été reçus en rendez-vous. Au 1er janvier 2021, le 15ème comptait plus de 25 000 logements sociaux loi SRU.

Je vais rappeler très rapidement le parcours des logements sociaux disponibles. Dès qu'un locataire donne son congé, le bailleur remet le logement à disposition de la Mairie centrale. La direction du logement et de l'habitat oriente ceux-ci vers différents réservataires : la Mairie de Paris, la préfecture, Action logement, la Région et divers réservataires dont l'AP-HP ou des ministères, par exemple. Un mois seulement pour l'attribution de ce nouveau logement. Le contingent de la Mairie de Paris est partagé par moitié avec la Mairie d'arrondissement une fois soustrait les relogements de droit, les accords collectifs, maintenant ARPP (accompagnement pour le relogement des publics prioritaires), et les mutations.

En 2021, sur le contingent de 25 % dévolu aux ménages reconnus Dalo ou prioritaires de la préfecture d'Île-de-France, 178 logements ont été attribués dont 40 pour des mutations et 48 sur le contingent réservé aux agents de l'État pour le 15ème arrondissement.

Contingent de la Mairie de Paris : 140 logements ont été attribués dans le 15ème arrondissement plus 78 mutations, plus 82 relogements et accords collectifs ARPP dont 15 logements neufs soit 35 PLAI, 144 PLUS, 25 PLS, 29 PLI.

Contingent de la Mairie du 15^{ème}: 141 logements attribués plus 41 mutations ; j'en ferai le détail un petit peu plus tard.

Le contingent propre de Paris habitat en 2021 a été constitué de 209 logements attribués soit 166 PLUS, 38 PLS et cinq PLI. Pour information, le nombre de logements gérés par Paris habitat dans le 15^{ème} était de 12 285 au 31 décembre 2021 et le taux de rotation était de 4,8 %. Il est de 4,2 en 2022.

La commission de la Mairie du 15ème est composée, comme vous le savez, de six élus de la majorité et de l'opposition, des services sociaux de l'arrondissement représentés alternativement par la directrice de la maison des solidarités Jean-Chérioux ou la directrice du service social polyvalent et de quatre associations (Familles de France, l'UIS, Restos du cœur et l'Œuvre Falret). Elle s'est réunie 17 fois en 2021. C'est donc la DLH qui nous oriente au fur et à mesure des logements destinés à notre contingent, donc la moitié du contingent Ville. Nous avons un délai de trois semaines pour désigner trois candidats sur les cinq présentés en commission sur chaque logement présenté. Je ne vais pas revenir sur la façon dont les demandeurs sont enregistrés car je pense que tout le monde le sait.

La commission logement du 15ème tient compte, comme il est inscrit dans son règlement intérieur, de critères de priorité: handicap, profession en lien avec le service de la population (agent de la Ville, police, pompier, personnel de la petite enfance, de la santé) et du lien du demandeur avec notre arrondissement (soit qu'il y habite déjà, soit qu'il y travaille). Cinq dossiers sont présentés sur chaque logement et la commission après consensus en retient trois qu'elle classe. À la sortie de la commission, ceux-ci sont communiqués à la DLH qui

transmet au bailleur et qui, instruction faite, réunit des commissions qui attribueront définitivement le logement au premier candidat et s'il refuse au deuxième et même au troisième. Si aucun logement ne peut être attribué, aucun candidat n'accepte ce logement, il nous est redonné pour un second passage en commission.

Lors des commissions bailleur auxquelles j'assiste en visio lorsqu'il y a des dossiers présentés par la Mairie du 15ème, nous constatons que de nombreux dossiers sont refusés par le bailleur soit parce qu'il manque des pièces obligatoires soit que la demande n'était pas mise à jour (revenus différents, composition familiale différente, etc.) et que nous n'avions donc pas les bons critères sur le fichier. Pour l'année civile 2021, la commission logement de la Mairie du 15ème a présenté 144 logements soit 790 dossiers examinés dont 57 agents de la Ville, soit 122 baux signés finalement dont sept agents de la Ville. Les logements étaient répartis en 14 PLAI, 49 PLA-PLUS, 63 PLS et quatre PLI.

Nous avons eu:

- 21 F1 d'une surface minimum de 23 m² et maximum de 45 m² allant de 292 à 795 €;
- 57 F2, surface allant de 36 à 63 m², de 300 à 1 164 €;
- 36 F3, surface minimum de 45 à maximum 81 m², de 526 à 1 351 €;
- 19 F4, surface minimum de 62 à 89 m², de 673 € à 1 679 € ;
- 9 F5, 82 m² à 105 m², de 804 € à 1 480 € ;
- deux F6 de 93 m² à 98 m², de 1 277 à 1 303 € €.

Nous pouvons constater le nombre important de refus de candidats après la CAL bailleur, ce qui entraîne une dépriorisation pour ceux-ci de leur dossier pendant un an sur le contingent Ville et Mairie d'arrondissement. Les candidats concernés peuvent cependant faire un recours qui sera examiné en commission de la Ville qui pourra l'accepter ou pas. À Paris, 63 % des recours sont repriorisés. Les motifs le plus souvent invoqués sont : loyer trop élevé, localisation qui ne leur convient pas, quartier insécure, taille du logement. Chez Paris habitat, par exemple, le maximum pour une personne, c'est un studio de 45 m². Les logements sont aussi souvent mal agencés ou il y a de faux trois pièces ou quatre pièces, par exemple, donc il manque une chambre pour certaines familles. Les logements sont souvent dans un état dégradé, ce qui représente finalement 38 % des refus sur notre contingent Mairie d'arrondissement.

En conclusion, vous constaterez que le nombre de logements proposés en Mairie d'arrondissement est loin d'être satisfaisant. Je remercie les représentants des associations, les responsables des services sociaux de l'arrondissement et mes collègues de leur présence très régulière aux commissions. La commission est un lieu d'examen sérieux et bienveillant des dossiers des candidats afin d'aboutir à un consensus dans le classement des trois dossiers retenus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette communication très précise comme chaque année. Y at-il des interventions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: Monsieur le Maire, mes chers collègues, très rapidement trois petits points. Merci de cette communication. Le premier point, c'est pour une demande pour l'année prochaine: si nous pouvions avoir la communication par écrit quelques jours avant, cela nous permettrait de l'étudier au préalable. C'est un détail et cela ne l'est pas. Nous ne vous en avions jamais fait la demande, du reste, mais il est vrai que cela nous faciliterait la

tâche pour étudier les choses même si nous avons des représentants de tous les groupes dans la commission.

Le deuxième point, c'est pour dire que même s'il y a des critères qui ont été avancés, nous suggèrerions de mettre en place, comme cela est le cas à l'Hôtel de Ville, un système de cotation, ce qui permettrait une transparence complète et surtout quelque chose de plus exact.

Le troisième point, pour être rapide : vous dites qu'il n'y a pas eu assez de logements dans la commission d'arrondissement. Dont acte. Demandez-en avec nous. Votez avec nous les logements sociaux et il y en aura plus. Nous voyons, à l'énoncé des chiffres que vous avez annoncés, qu'il y a un réel besoin dans toutes les catégories. Nous comptons donc sur vous pour ceux qui seront à voter dans cette séance et dans les séances futures. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a aussi une autre possibilité qui est que nous ayons la compétence d'attribution de la totalité des logements sociaux de l'arrondissement, ce qui nous permettrait de régler beaucoup plus de problèmes parmi nos 15000 demandeurs. Cependant, je crois que cela n'est pas prévu.

Madame CEYRAC, pour répondre à l'orateur.

Madame CEYRAC: Monsieur le Maire, merci. Deux choses. Vous communiquer avant le Conseil d'arrondissement le bilan que j'aurai préparé: bien sûr, il n'y a pas de problème.

Deuxièmement, vous parlez de la cotation : la cotation n'est pas quelque chose que nous ignorons, contrairement à ce que vous avez l'air de penser. Nous présentons des candidats anonymement et nous tenons compte de la cotation lorsque nous voyons qu'il faut départager deux candidats et que nous ne savons pas très bien lequel est finalement le plus urgent ou le plus prioritaire. Nous en tenons donc compte tout de même.

Après cela, vous avez raison : il nous faudrait plus de logements. Le problème c'est que des logements, il y en a. La seule chose, c'est qu'avant qu'ils arrivent dans le contingent Ville et donc en Mairie d'arrondissement, on enlève les mutations, on enlève les relogements de droit, on enlève beaucoup, beaucoup, beaucoup de logements. Donc, ces logements-là ne passent plus par l'arrondissement et cela est très dommage.

Monsieur le Maire : Merci. Il s'agit d'une communication, il n'y a pas... Ah pardon, Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Merci pour ce bilan. Très rapidement, juste pour une invitation à peut-être vraiment travailler à plus de mixité dans l'attribution des logements, y compris en conservant l'anonymat des dossiers, ce qui est une bonne chose. Je trouve qu'il est peut-être possible de faire un petit peu de mixité en regardant les situations sociales de tel ou tel dossier. Des habitants de nos quartiers populaires – parce qu'il y a des quartiers populaires dans le 15ème – ont le sentiment qu'on les laisse entre groupes sociaux qui cumulent les difficultés et ils souffrent de cette situation et aspirent à une plus grande mixité. Cette commission, je pense, est le lieu où nous pouvons corriger cela.

Monsieur le Maire: S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC: J'adore ce mot de mixité qui ne veut strictement rien dire. Qu'est-ce que cela veut dire, la mixité? Je ne vois pas comment, avec 140 logements, nous pouvons faire de la mixité. Premièrement. Deuxièmement, il faut que vous sachiez tout de même qu'il y a un taux de refus assez important, comme vous avez pu l'entendre tout à l'heure et je peux le répéter. Pourquoi y a-t-il un taux de refus épouvantable? C'est parce que beaucoup de gens ne veulent justement pas aller dans certains quartiers et on peut d'ailleurs les comprendre; je peux tout à fait les comprendre. Ils ne veulent pas y aller que ce soient des gens qui sont de partout car je ne fais pas de distinction entre les personnes. Ils ne veulent pas y aller. Ils vont visiter, ils se font attaquer. Ils vont visiter, le logement est dans un mauvais état, etc. Donc, ils refusent le logement. Quand vous voyez qu'il y a tout de même énormément de demandes de dépriorisation, vous pouvez comprendre que la mixité, ça n'existe pas sauf dans le Paris des Bisounours.

Monsieur le Maire: Merci. Je comprends parfaitement la question de Madame NIAKATÉ. C'est qu'il y a aussi la ghettoïsation – il faut employer les mots qui conviennent – parce que nous avons des îlots de plus en plus importants avec des logements sociaux qui sont des PLAI et PLUS qui font que l'on accumule pour faire du chiffre en quelque sorte toujours les populations les plus défavorisées dans les mêmes endroits. Il n'y a pas suffisamment – il n'y en a d'ailleurs pas du tout – de concertation entre l'État, qui par le Dalo reloge beaucoup de monde également, la Ville de Paris et nous de façon à pouvoir avoir un équilibre entre les classes moyennes, les classes plus défavorisées, etc. Je crois que cela n'existe plus malheureusement depuis un certain temps mais autrefois, il y avait ce que l'on appelle – la dénomination n'est pas terrible – des commissions de peuplement sur les différents immeubles pour essayer que dans le même immeuble, il y ait un équilibre mais tout ceci a disparu, de mémoire. Il y a donc de la difficulté à pouvoir préserver cet équilibre sociologique.

Madame CEYRAC: Effectivement, il existait des commissions de peuplement quand il y avait des immeubles neufs qui étaient mis en location et il y avait une réunion préparatoire avec la préfecture, la Ville et la Mairie d'arrondissement afin que la Mairie d'arrondissement puisse donner son avis (s'il y avait des places en crèches, des écoles à proximité, etc.). Cela a été supprimé il y a maintenant deux ans. La Mairie d'arrondissement peut le faire si elle le souhaite mais c'est tout. Cela n'est plus organisé comme cela l'était auparavant.

Monsieur le Maire: Oui. Cela répondait un peu à votre demande même si ce n'était pas parfait. Cela nous permettait d'avoir une meilleure répartition. Il serait bien que cela revienne parce que vous voyez bien dans les chiffres que l'État attribue beaucoup (la préfecture), que la Ville de Paris et la Mairie du 15ème ont le même nombre d'appartements et que tout cela accumulé, cela permet tout de même d'avoir une certaine possibilité d'équilibrage mais à condition que les trois se parlent et effectuent ce travail de répartition en commission.

Il s'agit d'une communication. Il n'y a pas de vote. Nous passons donc au n° 4.

4. 2023 DU 16 – Modification d'une servitude de cour commune 85 et 87 avenue Emile Zola (15°)

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE: Monsieur le Maire, chers collègues, une nouvelle fois, l'opération menée par la Ville de Paris et Paris habitat au 85, avenue Émile-Zola est à l'ordre du jour de nos débats. Cet immeuble de deux étages typique des années 20 semble devenir, de rebondissement en rebondissement, l'archétype de la politique parisienne du logement social. Résumons: une préemption il y a huit ans, un premier jury de concours en 2015, l'immeuble étant alors voué à la démolition pour y construire un R+7 puis rien pendant cinq ans. En 2020: second jury de concours. Cette fois-ci, il ne s'agit plus d'une démolition, à laquelle d'ailleurs la Mairie du 15ème s'est opposée depuis le début, mais d'une surélévation de cinq étages venant écraser ce petit immeuble emblématique de l'entre-deux-guerres.

Aujourd'hui donc, ce pénible feuilleton reprend avec une énième péripétie : une servitude de cour commune dont nous apprenons qu'il faudrait la supprimer. Nous voilà donc huit ans après la préemption avec le même mauvais projet pour cet immeuble et pour le quartier. Pendant ces huit longues années, n'aurait-il pas été possible de produire un projet un petit peu mieux préparé, un peu moins dense, un peu plus respectueux du patrimoine et des riverains? Voilà quelques-unes des questions qui se posent au détour de cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci. Y a-t-il des interventions sinon je passe la parole à la rapporteure Madame de CLERMONT-TONNERRE. Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, dans le prolongement de l'intervention de mon collègue Jacques-Henri SEMELLE, je vais remettre ce dossier en perspective. Premier épisode : fin octobre 2014, la Ville décide de préempter de façon arbitraire une maison d'un étage plus comble à usage de bureaux située au 85, avenue Émile-Zola sans même lancer une étude préalable justifiant la faisabilité de cette opération. Or, il se trouve que cette décision s'est révélée inopportune dans la mesure où ce petit bâtiment construit en 1920 ne se prêtait pas à l'opération de démolition et de construction d'un immeuble de 27 m de haut envisagée par la Ville, l'ABF ayant entre autres considéré que de par son échelle cette maison représentait un témoignage de l'histoire du quartier. Deuxième épisode : Paris habitat à qui la Ville a transféré le site dès 2014 a lancé un premier concours d'architecture. Curieusement, celuici a été abandonné en cours de route en 2015 et le projet a été enterré. Ensuite, comme le rappelait Jacques-Henri SEMELLE, pendant cinq ans, nous n'avons plus entendu parler du 85 Zola et le bâtiment est resté vide. Troisième épisode : fin 2020, nous avons été convoqués pour un nouveau jury d'architecture dans lequel j'ai siégé d'ailleurs, cette fois pour la réalisation d'une surélévation de six étages dont les travaux étaient supposés commencer en 2020. Fin 2020 aussi, nous avons découvert que le programme de 16 logements qui devaient être en grande partie fléchés en PLS à votre demande, Monsieur le Maire, ne comportait finalement que des PLAI et des PLUS, une fois de plus au détriment des familles des classes moyennes. Enfin, quatrième épisode : il a fallu attendre 2022 pour que Paris habitat s'aperçoive que pour réaliser cette opération de densification, il convenait de modifier la servitude de cour commune existante avec la copropriété voisine, faute de quoi l'opération ne pouvait être réalisée.

Vous avouerez, mes chers collègues, que la gestion de cette préemption n'est pas à la gloire de la Ville qui, prompte à dépenser l'argent des Parisiens pour réaliser sa politique du chiffre, préempte à tout va et en l'espèce a fait preuve depuis 2014 d'une grande légèreté dans la

conduite de cette opération dont la gestion erratique interroge sur la façon dont sont pilotés les dossiers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix cette délibération avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Une abstention. Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

5. 2023 DU 26 - Site 29-49 Quai d'Issy (15°) de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » - Signature d'un acte de vente

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur COURTOIS.

Monsieur COURTOIS: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je profite de cette délibération pour dire quelques mots sur Inventons la Métropole qui en est à sa troisième réalisation et me féliciter que sur les deux précédents appels à projets, c'est-à-dire Inventons la Métropole du Grand Paris 1 et Inventons la Métropole du Grand Paris 2, nous ayons deux sites qui ont été retenus: le premier, qui remonte à Inventons la Métropole du Grand Paris 1, c'est l'opération Paris-Vanves porte Brancion, qui est une opération très intéressante. Le démarrage des travaux est d'ailleurs prévu incessamment sous peu voire cela a peut-être déjà commencé...

Monsieur le Maire : Ça vient de commencer ; je vous le confirme.

Monsieur COURTOIS: Voilà, ça vient de commencer, donc c'est un point très important. S'agissant de la deuxième opération, elle relève d'Inventons la Métropole du Grand Paris 2 sur le quai d'Issy. Dès que la délibération sera votée, l'acte de cession pourrait avoir lieu. Je me réjouis donc finalement que le 15ème arrondissement ait pris toute sa place dans cette belle opération dont je rappellerai que, quelque part, elle a une caractéristique: c'est que l'essentiel de la réalisation relève de fonds privés. Je crois qu'il est vraiment très important de le souligner. Tout ne peut pas se faire par des dépenses budgétaires ou des dépenses publiques. Nous pouvons faire de belles opérations comme celle-là reposant finalement sur des financements privés mais en mettant en synergie les Villes, les intercommunalités, etc. Je crois que c'est quelque chose de très important et je voulais le souligner.

Monsieur le Maire: Merci. Madame NIAKATÉ a la parole.

Madame NIAKATÉ: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous avions déjà voté contre ce projet il y a deux ans, en mars 2021. Il s'agissait d'une délibération qui s'inscrivait effectivement dans le cadre de l'appel à projets Inventer la Métropole de demain 2 sur le quai d'Issy dans le 15ème, projet prévoyant la construction de près de 15 000 m² de bureaux dans un contexte post-Covid où les habitudes de travail ont beaucoup changé. Ce projet était également peu compatible avec nos objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et une vision bioclimatique de la capitale; projet qui donne à voir une vision densificatrice et tournée vers le privé en cédant le foncier parisien à de grands opérateurs tels que Bouygues immobilier tout cela pour construire des milliers de mètres carrés de bureaux inutiles à cet endroit-là, l'Ouest parisien étant déjà très largement doté en matière de bureaux. Nous avions même déposé un vœu rattaché en Conseil de Paris rappelant la nécessité d'identifier des espaces pouvant accueillir des projets de renaturation capables de cohabiter avec les fonctions industrielles et logistiques de la ville qui invitait à ne pas

construire à cet endroit un immeuble de plusieurs étages dont la construction et le fonctionnement généreront un coût environnemental et climatique supérieur à l'absence de construction.

Dans la délibération présentement soumise à notre avis non seulement on baisse le prix de vente de l'emprise foncière – en gros, la collectivité prend pour elle la hausse des coûts de construction – mais en plus le promoteur baisse les activités les plus positives (coworking, centre logistique) pour faire davantage de bureaux. Si cette offre avait été présentée au jury, je pense qu'elle n'aurait pas été retenue, raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: J'aurais bien aimé entendre les mêmes propos contre la tour Triangle mais nous vous attendons toujours là-dessus. Là, c'est totalement différent. Nous sommes en total désaccord mais ce n'est pas grave. Est-ce qu'il y a des interventions? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: Sur ce projet – qui est un beau projet –, nous avons déjà eu effectivement le débat en 2021, me semble-t-il. Nous le refaisons donc un peu mais je veux tout de même préciser un petit peu notre position et les choses et également répondre à Madame NIAKATÉ parce que nous ne sommes effectivement pas sur la même longueur d'onde.

Il s'agit d'un beau projet de l'architecte Kengo KUMA. La délibération en 2021 précisait bien qu'il s'agissait d'un espace où on ne pouvait pas faire du logement social. Cela était écrit noir sur blanc dans le début de la délibération. Effectivement, on fait du bureau. Il faut tout de même voir ce qu'est cet endroit. Il s'agit actuellement d'une sorte de friche coincée entre le périphérique et le RER qui sert souvent à entreposer les bases vie de certains chantiers. Il s'agit donc vraiment d'une zone qui n'est pas agréable et dans laquelle on ne peut pas imaginer sincèrement que l'on va y faire un bel espace vert.

Le projet est effectivement un immeuble de bureaux mais là-dessus aussi je veux préciser que si l'on ne construit pas, qu'est-ce que l'on a comme moyen de créer du logement ? Un des moyens est tout de même – et cela a déjà été évoqué ici – de faire du bureau dans ces zones qui sont en bordure, dans des endroits où, pour le coup, on n'aimerait pas forcément habiter, en tout cas tant que le périphérique n'est pas profondément transformé et ce qui nous donne l'espoir – mais l'espoir sincère – de libérer de ce fait du bureau dans le haussmannien au cœur de Paris pour pouvoir toujours loger plus de gens. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas fidèles à notre principe – aussi important pour nous – de l'urgence écologique mais il y a aussi l'urgence sociale et il faut équilibrer les deux. En l'occurrence, ce projet, je crois, permet de le faire. Il est bas carbone. Il est totalement en bois. Il y a un système de double peau. Il y a une station Climespace qui va, je crois, si je ne me trompe pas, s'installer dans les sous-sols.

De plus, pour être totalement complet, certes dû à la crise sanitaire, à l'augmentation des prix des matériaux, etc., il a dû y avoir un ajustement. Je regrette aussi que cet ajustement soit fait au détriment de l'espace de coworking mais pour être précis, il ne se fait pas en augmentant la surface de bureaux; la surface de bureaux n'augmente pas et reste exacte à ce qui était prévu, c'est-à-dire 12 700 et quelques de mémoire. Voilà ce que je voulais apporter comme précision en me satisfaisant que ce projet voit le jour dans le 15ème.

Monsieur le Maire: Merci Monsieur SITBON. Je constate une fois encore sur les questions d'urbanisme la division profonde entre la conception qu'ont les Socialistes et les Verts. Nous le voyons bien puisque nous attendons toujours la fumée blanche pour notre Conseil de Paris dédié au PLU. Nous n'avons toujours pas de date, ce qui est tout de même assez fâcheux. Nous, nous n'avons pas la même conception du tout. D'une part, nous ne sommes pas hostiles aux bureaux et nous pensons qu'il faut développer le potentiel économique à Paris et que les bureaux doivent se développer aussi à l'Ouest parce que contrairement à ce que vous imaginez – et d'ailleurs, cela se passe comme cela – quand vous interdisez la réalisation de bureaux à l'Ouest, ils ne vont pas sur l'Est parisien mais sur la Défense ou sur un certain nombre de secteurs de ce type. C'est donc du perdant-perdant pour Paris, d'une part.

Deuxièmement, je suis depuis le début de mes mandats en quête d'aménager les entrées du 15ème qui sont des délaissés urbains effroyables et je remercie la Métropole, qui vient d'ailleurs de s'exprimer par la voix de Daniel-Georges COURTOIS que je remercie, parce que nous avons pu, grâce à la Métropole du Grand Paris et sur des propositions que nous avons faites, nous, 15ème, en plus, développer une nouvelle entrée de Paris qui sera, je pense, assez réussie sur porte Brancion et ce qui permet en plus de raccommoder la coupure entre Vanves et le 15ème, entre Vanves et Paris. Idem sur ce dossier dont nous délibérons quai d'Issy. Il faut voir comme les choses ont été magnifiquement aménagées du côté d'Issy-les-Moulineaux et comme cela est lamentable et pitoyable du côté du 15ème entre le périphérique et le souterrain. Donc oui, nous avons vraiment beaucoup de chance d'avoir été retenus par la Métropole. D'ailleurs, je remercie encore Daniel-Georges COURTOIS. Nous sommes le seul arrondissement à avoir eu plusieurs projets. Nous avons trois projets IMGP, ce qui nous permet vraiment de recoudre ces limites du 15ème, de faciliter la communication avec la banlieue et en plus avec des projets magnifiques ; Monsieur SITBON l'a dit, il y a des architectes de renommée internationale qui sont sur ces constructions et il est nécessaire que cela puisse voir le jour. Grâce à l'appui de nos voix et malgré la division de la majorité municipale, ces projets pourront voir le jour.

Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL: Merci Monsieur le Maire. Très brièvement car je suis d'accord avec beaucoup de ce qui a été dit d'ailleurs à la fois du côté du groupe socialiste avec Florian SITBON et de votre côté, pour dire que nous soutiendrons évidemment ce projet pour les raisons qui viennent d'être évoquées: parce qu'il s'agit aujourd'hui d'une friche où nous ne voyons pas très bien ce que pourrait être un projet alternatif à la création d'espaces de bureaux et où à l'inverse la création de bureaux permet d'utiliser mieux cet espace à la fois pour des raisons esthétiques et pour des raisons de couture urbaine.

Comme il a été évoqué la question de la tour Triangle, je voudrais préciser, étant pour ma part très hostile à ce projet, qu'il s'agit là d'une forme d'anti-tour Triangle puisque les problèmes qui se posent du point de vue de la tour Triangle sont l'accès aux transports dans une zone qui est déjà extrêmement engorgée que ce soit du côté du tramway ou de la ligne de métro, un impact urbanistique délétère dans une zone extrêmement dense, extrêmement peuplée où beaucoup d'autres projets pourraient être portés pour la vie quotidienne des habitants. Là, ce ne sont pas du tout des problématiques qui se posent avec l'accès au RER ou un espace qui est aujourd'hui une friche. Donc pour toutes ces raisons nous le soutenons et nous nous félicitons de ce projet pour notre arrondissement.

Monsieur le Maire: Oui et nous apprécions votre prise de position très claire, comme vous venez de le faire ce soir, sur la tour Triangle qui est un combat que nous avons mené malheureusement sans succès depuis des années. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE a la parole pour rapporter.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, comme vient de le souligner Daniel-Georges COURTOIS, les appels à projets Inventons la Métropole se révèlent être des accélérateurs de transformation urbaine mobilisant investisseurs, opérateurs et architectes créant ainsi une dynamique de reconquête de lieux atypiques qui pour certains s'apparentent à des friches.

Nous examinons donc une nouvelle délibération portant sur le site dénommé quai d'Issy qui appartient pour les deux tiers à la Ville et pour un tiers à la SNCF. Cette opération dont Bouygues immobilier a été lauréat dans le cadre du concours Inventons la Métropole 2 va nous permettre de transformer un axe majeur d'entrée dans Paris et dans notre arrondissement et, en quelque sorte, de créer la porte Seine du 15ème. Qui aurait pu imaginer que ce lieu d'entreposage de matériel de voirie, véritable concentré de nuisances coincé entre le périphérique, les centrales à béton, un échangeur routier et la ligne C du RER, susciterait un jour l'intérêt de 21 groupements ?

Pour mémoire, je rappellerai rapidement les grandes lignes de cette opération de construction dont les travaux devraient démarrer fin 2023 pour une livraison mi-2026. D'abord, ce projet nous donne l'opportunité d'améliorer l'interface Paris-Issy et de dessiner une véritable entrée de ville dans un secteur en pleine évolution dont le point d'orgue sera la fermeture du site de l'héliport voisin que vous réclamez depuis des années, Monsieur le Maire, pour le transformer en vaste espace vert et y accueillir des activités sportives. Deuxièmement, la programmation de ce bâtiment de sept étages en superstructure avec des terrasses arborées prévoit, outre des bureaux que nous venons d'évoquer, une mixité fonctionnelle avec du coworking, des commerces, un entrepôt de logistique urbaine, un atelier vélo et une station de production de froid de 1 800 m² qui devrait alimenter 67 établissements du quartier. Outre cette centrale de froid, le programme comportera plusieurs innovations portant notamment sur la collecte et le traitement des eaux grises, l'épuration de l'air et le respect du décret 5 flux pour le tri des déchets. Les innovations constructives porteront, elles, sur un projet bas carbone conçu majoritairement en bois en superstructure avec 421 m² de panneaux solaires photovoltaïques et un stockage de l'énergie produite sur des batteries recyclées de voitures électriques. Pour rassurer notre collègue Aminata NIAKATÉ, je tiens à rappeler que sur le plan des engagements environnementaux, le projet aura pour objectif d'obtenir plusieurs labels et certifications dont le label BiodiverCity©, OsmoZ, R2S, BBCA pour l'ensemble de l'immeuble ou encore RE2020 et Bâtiments durables franciliens.

Enfin, la vente de ce terrain propriété de la Ville et de la SNCF, initialement fixée à 81,8 millions rapportera finalement 78,4 millions dont près de 55 millions pour la Ville. Un montant certes inférieur à la somme figurant dans l'accord initial du fait des surcoûts importants liés à la réalisation de travaux de confortation des sols et de fondations spéciales dont le total est désormais évalué à 13,6 millions hors taxes. Je vous rappelle que nous sommes là dans un site très contraint, près des voies SNCF, et que le projet comporte cinq niveaux de sous-sol. C'est donc effectivement un sujet complexe. Par ailleurs, on n'est pas très loin de la Seine. On peut donc concevoir que les travaux de confortation aient dû être réévalués.

La transformation de cette ancienne friche qui bénéficie d'une visibilité exceptionnelle devra servir de catalyseur pour repenser les espaces de voirie. Outre les travaux d'amélioration du quai d'Issy, nous attendons que les abords du site fassent l'objet d'une véritable requalification et d'une végétalisation avec, entre autres, des plantations en pleine terre et la création d'un cheminement arboré permettant de rejoindre le pont du Garigliano.

Je me réjouis d'ailleurs que notre arrondissement souvent malmené sur le plan architectural compte une nouvelle signature internationale après l'agence londonienne Rogers qui repense les espaces publics du secteur Montparnasse, l'agence new-yorkaise...

Monsieur le Maire: Et Renzo PIANO.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Ah, ça va venir. Mais vous devancez l'appel, Monsieur le Maire! (...) L'agence new-yorkaise DS+R, qui va restructurer l'ancien siège de la CNP, c'est le Japonais, en l'espèce, Kengo KUMA qui signera le futur bâtiment dénommé EDA. EDA, qu'est-ce que cela veut dire? C'est la compression d'expériences d'avant-garde.

Je vous invite à voter cette délibération tout en souhaitant – et nous serons vigilants – qu'en termes de qualité architecturale comme de programmation, cette expérience dite d'avant-garde soit véritablement au niveau de ce que nous attendons pour l'aménagement de la porte Seine du 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous invite donc à vous exprimer sur cette délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Les Verts. Abstention ? Personne. Merci.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

6. 2023 DU 55 - Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15e et 16e)

Monsieur le Maire: Ce qui sera dénommé, c'est l'espace central sous le pont Bir-Hakeim, puisque c'est là que Jean-Paul BELMONDO a fait cette fameuse cascade sur le toit du métro aérien. Il s'agit donc d'une proposition de la Mairie de Paris que nous agréons. Je vous précise, car l'information vient de m'être donnée à l'instant, que l'inauguration aura lieu le 12 avril à 11 heures. Merci.

7. 2023 DLH 1 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux par SEQENS

Monsieur le Maire : Dans le 15ème, il s'agit de la maison Saint-Charles, 310, rue de Vaugirard.

8. 2023 DLH 25 – Garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par ERIGERE

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème du 11, rue Magisson.

9. 2023 DLH 38 – Location de l'immeuble 28, rue de l'Abbé Groult (15°) à la RIVP – bail emphytéotique

Monsieur le Maire : Jean-Philippe PIERRE a la parole.

Monsieur PIERRE: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la DLU 38 porte sur la réalisation d'un programme de logements sociaux au 28, rue de l'Abbé-Groult, préemption de l'immeuble par la Ville de Paris et location à la RIVP par un bail emphytéotique. Cette opération comprend 17 logements (10 PLAI et sept PLU) avec deux commerces au rez-dechaussée. Évidemment, nous voterons contre cette délibération. D'abord, cette nouvelle opération de logements se situe dans un quartier déjà dense en logement social, en particulier autour du square Saint-Lambert, et par ailleurs nous dénonçons depuis toujours le principe de préemption utilisé par la Ville de Paris qui est à nos yeux une méthode autoritaire et peu démocratique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci. Monsieur SITBON voudrait répondre.

Monsieur SITBON: Nous ne sommes pas d'accord mais c'est un leitmotiv entre nous. Effectivement, la préemption permet de faire du logement social. Vous disiez tout à l'heure qu'il n'y avait pas assez de logements sociaux, notamment que la commission d'attribution des logements de la Mairie du 15ème n'en avait pas assez. Voilà, c'est une nouvelle preuve de l'incohérence. Pour notre part, nous continuons à faire du logement social en essayant de trouver l'équilibre pour ne pas trop densifier la ville précisément, donc parfois par la préemption, parfois par la création. Il y a différents moyens comme la surélévation, etc. Je ne reviens pas là-dessus mais nous ne sommes pas d'accord.

Monsieur le Maire: Nous sommes d'autant moins d'accord que la préemption, pour nous, c'est du logement social virtuel, du logement social fictif puisque vous remplacez une population par une autre. Dans les logements préemptés, il y a des gens qui y habitent, donc vous ne créez rien du tout, vous transformez une population, vous la remplacez par une autre. Enfin, nous avons eu ce débat. Nous l'aurons encore. Nous n'allons pas perdre notre temps. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, avant même l'examen du PLU bioclimatique sur lequel nos collègues Verts et Communistes s'écharpent, l'exécutif parisien fait feu de tout bois pour mener sa politique de municipalisation du logement à Paris. À coups de conventionnement du parc intermédiaire des bailleurs ou de préemption d'immeubles occupés, le 15ème avec ses 25 000 logements sociaux SRU semble être le territoire de densification sociale privilégié de la Maire de Paris.

La délibération que nous examinons ce soir porte sur la préemption et la location à la RIVP des deux immeubles du 28, rue de l'Abbé-Groult dont la totalité des logements sont occupés. Dans le prolongement de l'intervention de notre collègue Jean-Philippe PIERRE, je déplore que dans cette opération, une fois de plus, la Ville empoche 3,3 millions de loyers capitalisés qui viendront abonder son budget d'investissement au détriment de la trésorerie des bailleurs. Depuis 2016, la Ville a ainsi ponctionné plus de 1,8 milliard de loyers capitalisés privant ainsi les bailleurs de ces recettes pour la réalisation de travaux lourds sur leurs parcs. Je déplore également que nous découvrions fortuitement à la lecture non pas de la délibération mais d'une note annexée émanant de la direction générale des finances publiques que le projet ne prévoit aucun logement en PLS mais comporte une majorité de PLAI alors même qu'aucune enquête sociale n'a été réalisée.

Enfin, je vous informe, mes chers collègues, que la mainmise de la Ville sur la rue de l'Abbé-Groult semble sans limite puisque la Maire de Paris vient de déléguer son droit de préemption à la RIVP pour préempter cette fois le numéro 85 de cette même rue, c'est-à-dire l'ensemble immobilier faubourien composé de trois bâtiments qui se trouve à l'angle Vaugirard juste en face de l'école Saint-Christophe. Je vous rappelle d'ailleurs que dans ce même secteur, la Ville a également préempté le 9-11, rue d'Alleray et le 24 rue Gerbert. Ce mode opératoire dont nous dénonçons le principe a un impact négatif sur le vivre ensemble mais aussi sur le patrimoine avec, pour les locataires, une baisse de la qualité d'entretien dans les parties communes et la plupart du temps un manque d'écoute et de dialogue avec le bailleur.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que je vous propose de rejeter cette délibération.

Monsieur le Maire : Voilà. Tout a été dit. Merci. Je propose donc un vote négatif sur cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

10. 2023 DLH 55 – Réitération et modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par RATP Habitat

Monsieur le Maire: Il s'agit de la rue Théodore Deck avec la création de 104 logements sociaux et pour apporter un démenti cinglant aux propos que vient de tenir à l'instant Monsieur SITBON, nous avons un avis favorable sur cette délibération. Je la soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2023 DAE 36 – Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

Monsieur le Maire: Monsieur JEANNETÉ a la parole.

Monsieur JEANNETÉ: Merci Monsieur le Maire. En regardant l'ensemble de cette délibération, il y a une association qui me gêne. Ce n'est pas l'association elle-même d'ailleurs. Je veux surtout les remercier d'ailleurs pour tout le travail qu'elles font et je les connais bien. Il s'agit de l'association Gaïa. À travers l'association Gaïa, je veux pointer l'absence totale de politique de prévention et de lutte contre la toxicomanie de la Ville de Paris et je suis extrêmement en colère et je vais vous expliquer pourquoi. L'association Gaïa, pour ceux qui ne la connaissent pas, a axé sa politique sur la réduction des risques des toxicomanes. En clair, elle aide les toxicomanes actuels à ne pas s'infecter, se surinfecter par le VIH, par les hépatites. Elle le fait avec un accompagnement même un peu social mais cela est essentiellement basé sur des distributions de Steribox®, de seringues, de pipes à crack. Je suis désolé mais cette politique, qui est tout de même la politique à 80 % de la Mairie de Paris sur cette réduction des risques, ne nous convient pas, tout simplement parce qu'elle banalise dans l'espace public la drogue en elle-même. Et ce qu'a d'ailleurs révélé l'actualité récente, même l'affaire Palmade, c'est cette banalisation de la drogue en général. Je rappelle également que l'association Gaïa gère la salle de consommation à moindre risque, que l'on appelle la salle de shoot, et que là aussi, dans l'ensemble du quartier, cela pose un problème.

Dans ce contexte et si je reprends les propos du ministre de l'Intérieur avec lequel je ne partage pas beaucoup de choses pourtant, oui, la drogue, c'est de la merde mais en continuant à faire cette stratégie uniquement axée sur la réduction des risques des toxicomanes, on ne s'en sort pas. Il n'est pas normal aujourd'hui de voir dans notre quotidien au coin de notre rue, une salle de shoot. Il n'est pas normal, aujourd'hui, de voir sur la ligne 12 à 16 heures des gens allumer leur pipe à crack devant des gamins. Il faut casser aujourd'hui cette spirale et ce n'est pas en favorisant à 200 % cette stratégie de réduction des risques que l'on y arrivera. Je vous rappelle tout de même que nous avons une jeunesse en ce moment qui souffre. Je vous rappelle que la France, malgré la politique du chiffre de Monsieur DARMANIN, est aujourd'hui le premier pays consommateur en Europe de cannabis, de cocaïne et de drogues de synthèse.

À un moment, il faut donc casser cette spirale et je demanderai à Monsieur le Maire, si vous le permettez, que l'on sorte l'article de cette délibération. Je crois qu'il s'agit de l'article 11 ou 12, je ne sais plus. Treize. Encore une fois, nous n'avons rien contre l'association Gaïa. Je les ai suivis deux jours et deux nuits. Je suis même allé avec Rachida DATI. Ils effectuent un travail formidable sur les toxicomanes mais on ne peut pas axer l'ensemble de notre politique de lutte contre la toxicomanie sur cette association. C'est symbolique et à travers ce symbole, il s'agit bien sûr d'un rejet de la politique de prévention de la Ville de Paris et je dirais même de l'État contre la drogue et contre les drogues en France et à Paris. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire: Merci. Vous avez exposé la différence qui fait que nous ne pouvons pas être d'accord entre ce que fait cette association dans le domaine que vous avez évoqué, même si elle fait des choses très bien par ailleurs, qui est l'accompagnement des usagers de drogues dans la drogue, des usagers abusifs dans la drogue, et puis ceux qui essayent de faire en sorte que les usagers sortent de la drogue, ce qui n'est pas la même politique, effectivement. Nous proposerons donc un amendement de suppression de l'article 13 et de voter le projet de délibération sans son article 13.

Madame ROY a la parole.

Madame ROY: Je suis un peu surprise des propos tenus par Monsieur JEANNETÉ car nous sommes tout de même dans une délibération qui a pour objectif de parler de l'accompagnement de personnes qui sont en très grande exclusion sociale vers un retour à l'emploi progressif. Je pensais donc que cela nous mettrait d'accord. De plus, dans cette association, que je ne connais pas particulièrement, il y a tout de même une dimension de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Je suis donc un peu étonnée des propos qui ont été tenus.

Ce que je voulais surtout dire au début de mon intervention, c'est à quel point justement pour moi il est primordial que l'on mette en œuvre des démarches de proximité pour accompagner des personnes en grande exclusion sociale – c'est de cela dont on parle principalement dans cette délibération – qui sont encore sans-domicile-fixe et les raccompagner justement sur le chemin du retour à l'emploi. Ce dispositif s'appelle Premières Heures. Il existe tout de même depuis 2010 et il s'inscrit dans le pacte parisien de lutte contre l'exclusion et le plan boost emploi. Cela se traduit par un soutien aux associations qui, justement, vont aider ces personnes en grande exclusion sociale et qui ne peuvent pas encore accéder aux structures d'insertion par l'activité économique à retrouver

un emploi. Les avantages de ce dispositif sont tout de même qu'il est progressif, adapté et encadré puisqu'il permet de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif (entre une heure et 16 heures par semaine), de bénéficier justement d'un accompagnement social et professionnel régulier qui va permettre aux personnes d'être accompagnées en proximité, de résoudre les problèmes au fur et à mesure quand il y a des difficultés à se remettre dans une activité de reprise d'emploi et d'être accompagné tout de même en sortie en emploi ou en formation. C'est tout de même cela aussi qu'il faut retenir. En 2022, plus de 300 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif. À l'issue de ce parcours, près de 50 % ont retrouvé un emploi. C'est donc tout de même quelque chose qui est bénéfique pour ces personnes, encore une fois, en très grande exclusion sociale.

Je parlerai du 15^{ème} arrondissement puisque c'est l'Armée du Salut avec la ressourceriebricothèque qui est concernée et dont je salue tout de même l'engagement et le travail. Elle bénéficie justement des ressources internes pour un accompagnement social et professionnel de qualité envers ses bénéficiaires. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, mais vous avez bien compris ce qu'a exposé très légitimement et avec beaucoup de justesse Monsieur JEANNETÉ, qui est que ce que nous contestons pour cette association, c'est son accompagnement des usagers de drogues qu'il faut sortir de la drogue sans les y accompagner davantage. Que les choses soient bien claires.

Madame CEYRAC, rapporteure, a la parole.

Madame CEYRAC: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais reprendre quelques phrases qui ont déjà été dites par ma collègue Madame ROY. Dans le cadre effectivement du pacte parisien de lutte contre l'exclusion, le dispositif Premières heures permet à des associations un accompagnement par le travail à des personnes en situation de grande exclusion très éloignées de l'emploi. Pour elles, il n'est pas possible de reprendre un travail de but en blanc. Elles ne peuvent le faire que petit à petit avec quelques heures qui augmentent progressivement. Les métiers les plus fréquents sont le nettoyage, l'archivage, le blanchissage, des petits travaux d'entretien d'espaces verts, de réparation de vélos, etc.

Aux 13 associations présentées qui font déjà partie du dispositif, un conventionnement triennal est proposé pour la première fois, ce qui permettra à ces associations une meilleure visibilité et une meilleure continuité de leurs actions. Je ne vais pas citer toutes les associations car vous les avez dans la délibération mais je reprendrai le 15ème arrondissement où la Fondation de l'Armée du Salut a une bricothèque-ressourcerie rue Castagnary et a effectivement deux postes occupés par un agent polyvalent d'une part et un autre agent qui fait du tri et de la valorisation de ce qui est donné. À celle-là s'ajoutent deux nouvelles associations qui vont pouvoir intégrer le dispositif: Arès Atelier 3.0 et l'Œuvre Falret ainsi qu'une expérimentation de Premières heures en chantier pour des personnes dont les dispositifs d'insertion ne sont pas encore adaptés (Aurore et Carton plein 75).

Cependant, comme l'a déjà dit Monsieur le Maire, je demande une modification de cette délibération pour laquelle nous émettrons un avis favorable une fois la délibération amendée. Nous proposons donc un amendement qui consiste en la suppression de l'article 13 de cette délibération qui, par ailleurs, ne concerne pas exactement le même public et les mêmes objectifs.

Monsieur le Maire: Merci. Je soumets donc à votre vote d'abord l'adoption d'un amendement qui consiste en la suppression de l'article 13 avec avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? La Gauche. Qui s'abstient ?

L'amendement pour la suppression de l'article 13 du projet de délibération est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire: Maintenant, nous votons la délibération amendée sans l'article 13. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le projet de délibération sans l'article 13 est adopté à l'unanimité.

12. 2023 DAE 49 – Concession de service relative aux kiosques du site de la Tour Eiffel – déclaration sans suite.

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE: Monsieur le Maire, chers collègues, avec cette délibération nous avons la confirmation que la Ville renonce à l'expulsion des kiosquiers du site tour Eiffel. Il s'agissait, vous le savez, d'un préalable à la réalisation du projet OnE. Il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle pour tous les Parisiens et pour tous ceux qui se sont intéressés à ce projet car cette délibération résulte de l'impossibilité pour la Ville de lancer les travaux dans l'année qui nous sépare des Jeux olympiques. Depuis trois ans, notre majorité du 15ème a dénoncé avec force ce mauvais projet. Nous avons été les premiers à demander son retrait. Son coût pharaonique de plus de 100 millions d'euros, les abattages d'arbres qu'il nécessitait, les absurdes constructions de snacks bagageries et de bureaux au pied de la tour, les reports de circulation engorgeant un peu plus nos quartiers denses du front de Seine et de Dupleix : ces arguments défendus également par de nombreuses associations ont trouvé un large écho dans la population et dans les médias permettant de sauver les pelouses du Champde-Mars et ses arbres centenaires.

Aujourd'hui, la Ville devant l'état accablant du Champ-de-Mars a enfin commencé à faire ce que les Parisiens lui demandent sur tous les tons depuis des années : remettre en état le site. Les travaux de restauration encore sommaires ont donc commencé. Des pelouses ont été refaites en fin d'année dernière. Le mobilier si abîmé du Champ-de-Mars doit être rénové en 2024 afin de lui rendre un aspect présentable avant les Jeux olympiques. Tout cela, bien sûr, est insuffisant et la pression sur la Ville ne fléchira pas. En effet, le site continue à souffrir d'une surexploitation commerciale avec des événements qui représentent au total plus de quatre mois d'occupation par an sans parler du Grand palais éphémère qui couvre 20 % du Champ-de-Mars. Nous demandons donc avec la Mairie du 7ème la réduction drastique de l'événementiel. Ce message, d'ailleurs, peine à être compris à l'Hôtel de Ville puisqu'il y a quelques semaines, l'exécutif parisien, par la voix du premier Adjoint, nous a expliqué que la gestion du Champ-de-Mars était, je cite, « équilibrée », qualificatif particulièrement inadapté à la réalité de ce site.

Enfin, une vigilance particulière s'impose sur l'ancien CIDJ, la seule partie du projet OnE dont les travaux aient commencé. La Ville n'a pour l'instant pas voulu répondre aux questions que nous avons posées sur ce chantier or quelle que soit la vocation de ce site, et notamment s'il doit accueillir l'office de tourisme de Paris, il importe que notre arrondissement y soit associé et ait son mot à dire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci. Y a-t-il des interventions? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: Monsieur SEMELLE, je déplore que ce projet ne se fasse pas et je trouve que vous avez surtout sauvé l'entre-soi et le CO₂ sur ce site en vous y opposant et j'espère que ce projet, un jour, verra le jour peut-être sous une autre forme, sous une forme améliorée mais qu'il verra le jour parce qu'avant tout, il s'agissait d'un beau projet de piétonisation allant, pour rappel, du Trocadéro en passant par le pont d'Iéna jusqu'à la tour Eiffel. De plus, ce n'est surtout pas une réussite parce que ce site, la tour Eiffel, un des sites les plus visités au monde, nécessite un projet d'envergure que toute la perte de temps et les revirements notamment des avis de la préfecture ont freiné. La Ville n'a pu que prendre acte de cette opposition et va évidemment pouvoir travailler à tout de même...

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire: S'il vous plaît, un peu de calme. Monsieur SITBON va terminer.

Monsieur SITBON: (...) En tout cas, va travailler d'abord dans la nécessité d'œuvrer sur les abords de la tour Eiffel et du Champ-de-Mars et il faudra faire quelque chose. Et puis, j'appelle de mes vœux, en tant qu'habitant du 15ème voulant que ce site appartienne à tout le monde, que tout le monde puisse aller s'y promener, les touristes comme les habitants de Paris, que les habitants de Paris puissent surtout se le réapproprier, qu'un jour aboutisse un beau projet de piétonisation comme nous l'avions proposé. En tout cas, je me battrai pour cela.

Monsieur le Maire: Merci. Vous l'avez proposé mais vous avez retiré ce projet sous la pression effectivement des associations, de certains groupes de votre majorité aussi. Vous avez renoncé – et c'est bien – aux abattages d'arbres notamment. Maintenant, vous avez raison de dire qu'il faut que les habitants et les touristes se réapproprient le site. Encore faut-il que le site existe. On a un Grand palais éphémère qui couvre un bon tiers du secteur et qui ne cesse de s'étendre de façon indue, etc. On ne va pas refaire le débat. Je pense que le Champ-de-Mars n'est plus qu'un champ de foire et d'expositions diverses et variées, un champ de ruines. Enfin, bref. Je pense donc qu'il y a beaucoup de travail. Si nous sommes favorables nous aussi à un projet d'aménagement de façon à mieux recevoir les touristes et les habitants, celui que vous aviez prévu à l'origine n'était sans doute pas le bon puisque vous avez dû le retirer.

Madame BERETÉ, vous avez la parole.

Madame BERETÉ: Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voulions simplement vous dire que nous étions plutôt contents de ce retrait. Catherine IBLED qui va arriver incessamment avait déposé un certain nombre de vœux ici et également au Conseil de Paris dans ce sens. Nous aimerions également saluer le travail qui a été fait par tous ces bénévoles qui sont dans ces associations; ce travail pour nous alerter, ce travail pour nous proposer des visites guidées, ce travail pour nous sensibiliser à tout ce que ce projet ne proposait pas aux Parisiens et à tout ce que nous aurions pu subir. Donc véritablement contentes et contents du retrait.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est au rapporteur Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit en effet ici de la déclaration sans suite de la concession de service relative aux kiosques situés sur le quai Branly. Nous sommes donc ici, dans cette délibération, concernés pour le 15^{ème} par les lots 3, 4, 5 et 6. Dans le cadre du projet de réaménagement du site tour Eiffel avait été lancée en novembre 2021 une consultation visant à remplacer ces kiosques sur le quai Branly pour une meilleure intégration au projet final. Le projet tour Eiffel étant en sursis, la consultation n'a en effet plus lieu d'être. Toutefois, tout cela pour ça. Des mois de travail pour répondre à une consultation très coûteuse pour les kiosquiers concernés et qui souhaitaient rester. On parle ici de près de 15 000 € dépensés en conseils, en avocats et autres et des dossiers de réponse demandés au format papier de près de 2000 pages par kiosquier. Sur cette consultation, nous regrettons le manque d'anticipation de la Ville qui lance, sans s'assurer des autorisations préfectorales requises, une consultation au sortir de la Covid avec des kiosquiers qui n'ont bénéficié d'aucune compensation financière pendant la période Covid marquée également par une absence totale de touristes du fait de la fermeture de la tour Eiffel. Imaginez un peu la détresse des kiosquiers qui à peine la période Covid terminée se voient purement et simplement mettre dehors. La Mairie du 15ème a œuvré et obtenu au lancement de la consultation la possibilité pour les kiosquiers du 15ème de candidater pour un seul kiosque et non pour un lot de kiosques comme cela a été un temps souhaité par la Ville de Paris. Nous regrettons enfin le peu d'informations transmis à la Mairie du 15ème quant à cette consultation et le manque de transparence sur le déroulé du processus.

Voilà aujourd'hui ce que l'on pouvait dire de cette délibération. J'ajouterai simplement que suite à notre réunion avec la direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE), il nous a été annoncé que les kiosquiers actuellement en place se sont vu proposer une occupation temporaire d'un an, ce qui leur donne un peu d'oxygène aujourd'hui. Je vous invite, chers collègues, à vous abstenir sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce projet à votre délibération avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

13. 2023 DAE 77 – Commerces en pieds d'immeubles dans programmes de logements d'Elogie-Siemp: garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19 193 172 €

Monsieur le Maire: Il s'agit pour nous du commerce 52, rue de Vouillé.

14. 2023 DAC 11 – Subvention (1.395.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15°)

Monsieur le Maire : La parole est à Madame EVREN.

Madame EVREN: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Avant toute chose, je voudrais naturellement que nous souhaitions la bienvenue à Ninon LECLERE et Jean-Baptiste PASQUIER qui dirigent depuis le 1^{er} janvier ce lieu emblématique de la création contemporaine qui est le théâtre Monfort et qui participe à l'identité de notre arrondissement. J'en profite pour saluer également leurs prédécesseurs, Laurence de MAGALHAES et Stéphane RICORDEL, pour avoir laissé une empreinte très, très forte au sein

de ce théâtre et qui sont partis relever de nouveaux défis au théâtre du Rond-Point en remplacement de Jean-Michel RIBES. Il est vrai que depuis 2009, ils sont parvenus à relancer le Monfort en programmant des auteurs vivants et en prônant la pluridisciplinarité avec notamment les arts de la rue, le cirque et plus généralement la création contemporaine.

La nouvelle direction s'inscrit dans la droite ligne de cet héritage en développant un projet assez inédit; j'y reviendrai. En tant que membre du comité de sélection, nous avons auditionné pas moins de 11 candidatures pendant des mois et nous avons retenu la leur car ils ont pour objectif une réelle politique d'ancrage local et de renforcement du lien avec notre arrondissement; cela était important pour vous, Monsieur le Maire, et évidemment pour nous. Leur projet s'attache à créer des synergies avec le quartier des Périchaux ou encore le parc Georges-Brassens et surtout à poursuivre – ils s'y sont engagés – les collaborations avec la médiathèque Yourcenar, avec l'association ACE 15 à l'occasion notamment des journées Brassens. Ce lieu sera plus accessible et amélioré avec notamment la réhabilitation – cela est important de le rappeler – du kiosque à l'entrée. Une guinguette sera également ouverte aux beaux jours.

Au-delà du renforcement du lien avec notre territoire, la musique actuelle, le cirque émergeant, l'ouverture au jeune public à l'international constituent également des axes majeurs de leur projet. Tisser des liens de proximité entre le public et les équipes artistiques accueillies au Monfort nous a semblé également essentiel et nous l'avons évoqué. Cette nouvelle direction nous a assuré qu'elle continuerait les ateliers tous publics qui sont déjà mis en œuvre avec les partenaires du champ social et solidaire ainsi que les partenariats avec l'Éducation nationale, la Région et la Ville de Paris comme notamment l'art pour grandir. Le travail notamment de Nicola GUNN, Working with children, participera de cette logique en choisissant une dizaine de jeunes de 12 ans afin de travailler notamment en atelier avec eux sur 10 jours pour concevoir un spectacle. Cet arrondissement étant très familial, le projet d'un pass famille qui va donner accès à un tarif préférentiel à l'intégralité des spectacles jeune public de la saison ainsi qu'aux autres spectacles pour les parents pourrait se révéler, je le pense, un levier efficace pour attirer un public exigeant. Je n'en vois cependant pas la mention sur le site Internet et peut-être que Florian SITBON nous en parlera. Est-ce un défaut de mise à jour de cette initiative qui nous semble importante? J'ose espérer qu'elle n'a pas été abandonnée. Il est également prévu la création du pass illimité - très important - qui est destiné notamment aux moins de 30 ans et aux habitants du quartier pour 10 € par mois, qui permet une plus grande souplesse de réservation de dernière minute. Une grande partie des représentations à l'affiche en ce début d'année sont à mettre au crédit de l'équipe précédente mais nous avons la certitude que la nouvelle équipe saura profiter de cet élan pour apposer sa marque et proposer des créations exigeantes, audacieuses et accessibles.

C'est donc de toute évidence, Monsieur le Maire, que nous soutiendrons avec Frédéric JACQUOT cette délibération et avec le groupe Changer Paris pour que le Monfort demeure un incontournable de notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY a la parole.

Madame ROY: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je prends la parole sur cette délibération du Monfort car mon collègue Florian SITBON est dans le conseil d'administration du Monfort ainsi que Anouch TORANIAN. Je veux bien admettre que cela est un peu bizarre comme règle mais ils ne prennent pas la parole car ils sont membres du

conseil d'administration du théâtre Monfort. En tout cas, sachez que pour nous cette délibération est bien sûr l'occasion de saluer et de remercier très sincèrement et très chaleureusement Laurence de MAGALHAES et Stéphane RICORDEL qui ont été les directeurs du théâtre Monfort pendant 12 ans, de 2009 jusqu'à 2022, et de souhaiter tout aussi chaleureusement la bienvenue aux nouveaux directeurs Ninon LECLERE et Jean-Baptiste PASQUIER.

Je crois qu'à la fois Laurence de MAGALHAES et Stéphane RICORDEL ont su avec toute leur équipe redynamiser complètement le théâtre Monfort et lui insuffler une nouvelle identité au travers d'une programmation, comme cela a été dit, qui mêlait différentes disciplines, différentes esthétiques, vraiment axée sur la découverte de nouveaux talents en mêlant le théâtre, le cirque, la danse, la musique et même la magie, les marionnettes ainsi que des formes plus hybrides et en créant des festivals. Je crois que ce qui a été fait et entrepris au cours de ces 12 dernières années est assez incroyable.

À travers cette programmation à la fois éclectique et exigeante, ils ont su faire rayonner le théâtre Monfort au-delà du 15ème arrondissement tout en tissant des liens avec le territoire que ce soit avec les autres établissements culturels - je parlerai de la médiathèque Marguerite-Yourcenar -, avec les acteurs du champ social. Cela est important et cela nous tient à cœur parce qu'ils travaillaient avec l'unité locale de la Croix-Rouge du 15ème, la bagagerie Antigel, les Restos du cœur. Ils s'inséraient aussi dans les dispositifs de fête du conseil de quartier Brassens. Bien sûr, ils travaillaient également avec d'autres théâtres parisiens. Ils se sont beaucoup illustrés dans la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle pour les publics scolaires et pour les publics éloignés de la culture. Il serait trop long d'être très exhaustif sur tout ce qu'ils ont fait en termes aussi d'accompagnement de jeunes créateurs, d'accompagnement de femmes athlètes franciliennes dans le cadre des olympiades culturelles. La Cabane a tout de même permis d'encore faire plus rayonner le théâtre puisque l'on pouvait accueillir encore davantage de spectacles mais aussi des artistes sur des temps de création en résidence. Cela a tout de même été quelque chose de très important dans le travail de cette équipe. De plus, ils ont tenu la barre pendant la crise sanitaire, ce qui n'était pas simple car c'était très compliqué pour les acteurs culturels dans cette période. Ils ont bien tenu la barre et essayé de reporter le maximum de spectacles et d'ouvrir de nouvelles formes avec des ateliers d'écriture théâtrale en ligne.

Enfin, c'était une ambiance festive et chaleureuse. Le rendez-vous de présentation de saison était devenu un événement incontournable dans le 15^{ème}. Ils ont su élargir et fidéliser un public, notamment beaucoup de jeunes de moins de 30 ans. Donc merci à eux pour tout ce travail.

Effectivement, très heureux d'avoir ce nouveau duo à la tête du Monfort comme cela a été dit par ma collègue précédemment. Je crois que les axes qui sont proposés sont très intéressants entre la musique, le travail avec les familles du 15ème arrondissement, le cirque émergeant, l'international. Tous ces axes me paraissent vraiment très importants. Je soulignerai une chose aussi que je trouvais très bien : c'est la volonté de s'inscrire dans la vie du quartier, de travailler avec les habitants du quartier, d'engager une réflexion commune aussi avec tous les acteurs culturels du territoire. Ils sont à la fois dans la prolongation de ce qui a été fait et dans l'innovation. Donc vraiment ravie d'avoir ce nouveau duo à la tête du Monfort. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire: Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autre intervention. La parole est à Monsieur JACQUOT comme rapporteur.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre tous les éloges et les propos d'accueil qui ont été brillamment tenus par mes deux collègues. Je suis soucieux de faire gagner un petit peu de temps.

Monsieur le Maire : Nous sommes sensibles à cette attention.

Monsieur JACQUOT: Il y a effectivement beaucoup de choses dans la proposition fournie par Ninon LECLERE et Jean-Baptiste PASQUIER. Je suis particulièrement attentif à l'intention de pratiques vers la conquête de nouvelles catégories de publics notamment dans le 15ème par la voie tarifaire ou organisationnelle d'abonnements. C'est quelque chose à laquelle nous serons très sensibles et que nous regarderons de très près. Il semble effectivement qu'il y ait une intention marquée de travailler avec les institutions culturelles du 15ème. J'aimerais que cela ne soit pas qu'un vœu pieux. J'espère que cela pourra se réaliser. Je pense notamment aussi avec les artistes de l'art dramatique du 15ème, les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation du 15ème qui ont besoin d'un lieu d'expression et que la nouvelle direction du Monfort serait tout à fait intéressée, je l'espère, d'accueillir à un moment ou un autre sous une forme qui peut être à déterminer encore.

L'objet de cette délibération est avant tout le vote du budget du Monfort et je vous invite évidemment à voter cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire: Merci. Je joins bien sûr mes souhaits de bienvenue à Jean-Baptiste PASQUIER et Ninon LECLERE que nous rencontrerons prochainement et je vous invite à voter cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2023 DEVE 5 – Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC

Monsieur le Maire : La parole est à Madame EVREN.

Madame EVREN: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Aux épisodes caniculaires inquiétants a succédé une sécheresse hivernale inédite. Le déficit de pluviométrie record que nous subissons met en lumière la nécessité de préserver nos ressources naturelles. Le dispositif CoprOasis qui nous est soumis pour avis s'inscrit dans la lignée des engagements écologiques du Plan climat. La récupération et la valorisation des eaux pluviales ainsi que la végétalisation de la ville sont des enjeux absolument essentiels auxquels les copropriétés et leurs 600 hectares d'espaces non bâtis peuvent pleinement contribuer. Avec le groupe Changer Paris et vous-même, nous soutenons par conséquent cette initiative qui vise, je le rappelle, à accompagner financièrement les copropriétés dans la réalisation d'études préalables à toute désimperméabilisation et végétalisation puis à contribuer au financement des travaux.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur le périmètre de ce dispositif, sur l'articulation de son déploiement avec la procédure de révision du PLU et plus encore sur la cohérence des politiques environnementales de la Maire de Paris. Sur ce dernier point, je ne citerai qu'un exemple qui me semble le plus emblématique: l'exécutif parisien a ainsi généralisé l'usage de revêtements en résine, ciment ou béton au pied des arbres au détriment des grilles Davioud empêchant l'eau de pluie de s'infiltrer. Ce que la Maire de Paris défait d'une main, elle demande aux particuliers de le refaire de l'autre or il n'appartient pas aux seuls Parisiens d'être vertueux dans leur gestion des eaux pluviales en compensant les erreurs de la Maire de Paris. Combien de mètres cubes d'eau ont ainsi été gaspillés, ruisselant vers les égouts par la faute de ces revêtements synthétiques qui deviennent totalement imperméables au bout d'un ou deux ans? Combien d'arbres souffrent-ils de stress hydrique compliquant leur croissance et leur survie à terme du fait de cet amateurisme? Il aura fallu toute la persuasion et l'entêtement de notre groupe pour que la Maire de Paris reconnaisse la nécessité de faire machine arrière au Conseil de Paris de novembre dernier en s'engageant à rétablir les grilles Davioud et à limiter l'utilisation de l'enrobage synthétique à la stricte impossibilité de mettre des grilles. À l'inventaire des politiques environnementales incohérentes de la Maire de Paris figure également l'abattage de 15 000 arbres en six ans de mandat, loin du ripolinage vert qu'elle aime pourtant afficher.

Au-delà de ces errements idéologiques, il est étonnant que ce dispositif CoprOasis soit élaboré avant même la présentation du PLU et du rapport de la MIE sur les vagues de chaleur dont les toits sont un sujet récurrent de préoccupation et feront d'ailleurs l'objet de propositions spécifiques. C'est donc sacrifier la vision d'ensemble au profit de mesures ponctuelles et c'est mettre la charrue avant les bœufs, la toiture avant les fondations mais c'est surtout faire fi de la concertation avec les élus et du travail de coproduction avec les Parisiens que revendique Madame HIDALGO sans jamais s'y employer.

Enfin, si tout devient prioritaire alors plus rien ne l'est. La végétalisation des toits de Paris est prioritaire mais l'installation de panneaux photovoltaïques pour produire une énergie durable l'est tout autant. Aucun arbitrage n'a été rendu au risque que ces deux bonnes idées, hélas, ne se neutralisent. Même le cahier des charges semble d'ailleurs particulièrement contraignant : conditionner le financement du projet à la végétalisation de 70 % de la surface de la toiture freine cet élan que cette délibération aurait pu susciter.

Toutefois, en dépit de toutes ces réserves et parce que le gaspillage n'a plus sa place, notre groupe Changer Paris votera évidemment cette délibération. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ: Bonsoir Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souscris à un certain nombre de points sur l'adéquation de ce plan soulevés par Madame EVREN avec l'urgence écologique. Je ne vais pas reprendre vos propos sur les enjeux de ce plan. Évidemment, nous allons le soutenir mais nous aussi avons quelques pistes d'amélioration plus que de réserve et je vais en citer deux qui sont particulièrement importantes à nos yeux.

La première, c'est que l'ambition peut aller beaucoup plus loin sur la partie arboricole. 10 % de surfaces végétalisées nous semblent vraiment un minimum. On peut aller beaucoup plus loin que cela. Surtout, au-delà de l'aspect quantitatif, c'est l'aspect qualitatif qui nous préoccupe. J'entends l'intention de soutenir des projets qui comportent au moins 50 % d'espèces régionales diversifiées ; c'est louable de prime abord mais ce n'est pas tout à fait souhaitable en l'état. En effet, le réchauffement climatique est une réalité à laquelle il va falloir nous adapter en tant qu'êtres humains mais à laquelle les arbres vont aussi devoir

s'adapter. Il serait donc souhaitable de réorienter ce quota vers des essences adaptées ellesmêmes au changement climatique et aux conditions de culture qui seront celles de Paris dans quelques années. Il est essentiel de ne pas se contenter de voir à nos yeux ces arbres qui seront plantés comme des ornements apportant aux habitantes et habitants de notre ville esthétique et confort mais bien comme des êtres vivants devant pouvoir s'épanouir dans un environnement auquel ils sont adaptés. À cette fin – et il y a là un problème de calendrier à mon sens – la publication du guide des essences adaptées au changement climatique qui est prévue à la fin de l'été devra apporter une réponse très intéressante et c'est sur cette base que devraient être définis les quotas exigés par cette délibération.

Malgré ces inquiétudes que nous exprimons, notre groupe votera cette délibération et vous invite à en faire de même. Merci.

Monsieur le Maire: Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: En écoutant Madame EVREN, je ne savais plus de quelle délibération nous parlions tant vous avez brassé pas mal de sujets. En tant que membre de la MIE, celleci est tout à fait passionnante. Je pense qu'elle livrera ses conclusions. Reste que pour revenir à cette délibération, on peut effectivement toujours critiquer, se dire qu'il faudra améliorer les choses et être plus précis mais l'important à comprendre dans cette délibération, c'est qu'une grande partie de la surface désimperméabilisable ou végétalisable se trouve dans les copropriétés privées et qu'il faut pouvoir inciter – je sais qu'il y a eu une réunion en mairie à laquelle je n'ai pas pu assister sur Éco-rénovons Paris – les copropriétés privées à se saisir de ces opportunités. C'est le but de cette délibération car bon nombre de copropriétés, bon nombre de syndics, bon nombre même d'architectes de copropriétés ignorent tous ces dispositifs qui sont tout de même vertueux; je veux le rappeler, même si on pourra détailler et attacher une plus grande importance par la suite aux essences des arbres qui sont choisies. Cependant, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a beaucoup de surfaces qu'il est possible de désimperméabiliser. Il n'y en a plus beaucoup dans l'espace public. Il n'y en a pas tant que cela. Et il y en a beaucoup dans les cours intérieurs des immeubles. J'incite donc vraiment les copropriétés à prendre rendez-vous, à s'inscrire sur l'agence parisienne du climat avec le dispositif CoachCopro®. Ils répondent extrêmement rapidement et même la phase d'étude, sans forcément s'engager à le faire, est aidée à hauteur de 5 000 €. Je crois que c'est cela qu'il faut surtout retenir et lancer l'élan. Après, nous affinerons les choses.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RACAPÉ pour répondre aux orateurs.

Monsieur RACAPÉ: Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accès à l'eau sera et est déjà un véritable enjeu. À Paris, l'imperméabilité des sols causée par leur « bitumisation » rompt le cycle de l'eau qui ne s'infiltre plus dans la terre ni dans les nappes phréatiques mais s'écoule par le tout-à-l'égout où elle rejoint les eaux usées. Cette nécessité d'une meilleure gestion de l'eau est accrue par les épisodes de sécheresse à répétition dont la durée est de plus en plus longue, comme l'a rappelé notre collègue Agnès EVREN. Pour illustrer ceci, rappelons qu'il n'a pas plu significativement à Paris depuis le 21 janvier. Aujourd'hui, lundi 6 mars, alors que nous débattons dans cet hémicycle, nous en sommes au quarante-quatrième jour sans pluie à Paris.

Récupérer et revaloriser les eaux pluviales a donc une importance capitale. Nous ne pouvons plus, en 2023, gaspiller l'eau. Pour cela, les 600 ha disponibles dans les copropriétés du sol, des toitures ou en terrasse sont de véritables atouts qui doivent être utilisés et cela – je vous rassure, Monsieur SITBON – a très bien été compris par Agnès EVREN qui est bien intervenue dans son intervention sur ce sujet. C'est le sens ici du dispositif CoprOasis qui nous est proposé pour avis. Si ce dispositif s'inscrit totalement dans la période que nous traversons et peut répondre en partie aux enjeux climatiques et apporter sa contribution à cette bataille, je ne peux, en revanche, comme ma collègue Agnès EVREN, que m'interroger sur la stratégie de la Mairie de Paris en matière environnementale et climatique. Elle a ainsi rappelé les résines installées autour des arbres sur les rues et boulevards qui empêchent l'absorption de l'eau par la terre. Je rappellerai aussi l'abattage de 16 arbres pour construire la tour Triangle qui ne correspond en rien aux besoins des enjeux climatiques actuels. Au contraire.

Encore une fois, ce projet va dans le bon sens même si tout n'est pas parfait et qu'il est en opposition totale avec certaines actions de la Maire de Paris. Dans le 15ème, Philippe GOUJON et l'équipe municipale sont totalement mobilisés sur ces sujets. C'est ainsi que durant la révision du Plan climat, le Maire du 15ème, Philippe GOUJON, a souhaité mettre en avant la problématique de la gestion de l'eau avec une conférence à la piscine Blomet. Toujours dans cette mobilisation exemplaire, la Mairie du 15ème poursuit sa politique de végétalisation faisant aujourd'hui de notre arrondissement l'arrondissement le plus végétalisé.

Ce dispositif allant dans le bon sens et s'inscrivant dans la continuité des actions que mènent et que souhaitent la Mairie du 15^{ème} et son Maire pour le climat et l'environnement, je vous demande de voter pour.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Quel enthousiasme pour la récupération des eaux pluviales !

Monsieur RACAPÉ: C'était un peu long mais c'est un sujet d'importance.

Monsieur le Maire : Non, non, nous écoutions avec attention. Je vais donc soumettre à votre vote ce projet de délibération avec évidemment un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2023 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros)

Monsieur le Maire: Pour ce qui nous concerne, plan d'équipement 2023, c'est le collège Modigliani pour 20 210 € (des mobiliers, des appareils photos, des équipements informatiques); André-Citroën, 27 520 €; Buffon (vidéoprojecteurs, tables de classe, tables, chaises, etc.), 17 100 €; Camille-Sée (vidéoprojecteurs), 23 900 €; Claude-Debussy (imprimantes, vidéoprojecteurs), 20 750 €; Georges-Duhamel, 18 000 € (ordinateurs); Guillaume-Apollinaire (bornes audios, équipements technologiques, vidéoprojecteurs), 18 320 €; Madame-de-Staël, 8 360 € (matériels technologiques, ordinateurs, etc.).

Des subventions pour travaux également pour André-Citroën avec des antennes de traitement d'air pour 4 503 €, des groupes de pompes pour 5 747 € et des remplacements de la salle polyvalente, etc., 2 900 €; carte électronique sur le portail pour 1 164 € pour Claude-Debussy et 3 831 € pour Apollinaire pour le remplacement de la pompe primaire de l'échangeur de la chaudière.

Voilà ces différents crédits que je soumets à votre approbation. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2023 DASCO 11 – Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

Nous allons ensuite étudier de façon groupée les délibérations suivantes qui concernent des subventions pour la petite enfance.

- 18. 2023 DFPE 12 Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- 19. 2023 DFPE 18 Subvention (1 347 840 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11°) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance
- 20. 2023 DFPE 21 Subvention (1 651 157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357 108 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9°)
- 21. 2023 DFPE 24 Subvention (5 789 262 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association CRESCENDO (11°) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance
- 22. 2023 DFPE 59 Subvention (2 233 445 euros), avenant n°2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance
- 23. 2023 DFPE 62 Subvention (599 434 euros) et avenant n°2 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (I.E.R.F.A.S.) (15°) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance
- 24. 2023 DFPE 63 Subvention (90 923 euros), avenant n° 3 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale (15°)
- 25. 2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19°) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance

26. 2023 DFPE 72 – Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16°) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON a la parole.

Monsieur SITBON : Excusez-moi, Monsieur le Maire, vous avez passé la DASCO concernant la sectorisation scolaire ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est passé.

Monsieur SITBON : Là, vous êtes allé trop vite. Je suis désolé mais j'ai à parler là-dessus.

Monsieur le Maire : Oui mais il a été adopté. Cela a été voté.

Monsieur SITBON: Il y a un train qui s'est mis en marche d'un coup.

Monsieur le Maire : Vous souhaitiez intervenir ?

Monsieur SITBON: Oui.

Monsieur le Maire: Exceptionnellement, je vous redonne la parole. D'abord, nous terminons sur les DFPE puisque nous sommes dessus. Donc pas d'intervention sur les DFPE ? Ils sont adoptés.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur SITBON: Il est étonnant que l'on n'intervienne pas dessus.

Monsieur le Maire : J'ai appelé le projet de délibération DASCO 11 – Révision de la sectorisation des écoles publiques mais enfin, je vous passe la parole.

Monsieur SITBON: Merci. Pardon. Je vais tâcher d'aller vite pour exprimer peut-être un point de désaccord, mais le plus rapidement possible, sur la modification de la carte scolaire qui a été proposée après une modification importante qui a eu lieu l'an dernier. Modification cette année entre l'école Vigée-Lebrun et Maillol d'un côté, primaire et maternelle, et de l'autre côté, certaines adresses sont perdues pour Vigée-Lebrun et Maillol au profit de Falguière et de Vaugirard. Nous sommes, comme l'ordre du jour de notre Conseil le stipule puisqu'il y a trois vœux qui concernent des fermetures de classes, dans un contexte très tendu avec 16 fermetures de classes dans le 15ème et cela nous paraît déshabiller Paul pour habiller Jacques et déshabiller de surcroît un quartier populaire, le quartier de Vigée-Lebrun et de Maillol, avec une fermeture annoncée à Vigée-Lebrun et une fermeture annoncée également à Maillol et ceci un an seulement après qu'un ajustement vertueux, cette fois-ci, que nous avions soutenu, qui nous semblait être une très bonne chose, ait été proposé dans l'autre sens l'an dernier.

Dans la délibération, il est indiqué que la Mairie du 15ème indique que cela n'aurait pas eu l'effet escompté. Nous, nous sommes extrêmement attachés – et je voulais le rappeler – au principe de mixité, au fait qu'il faut – et cela allait dans ce sens-là quand on regarde les IPS – absolument renforcer cette mixité avec un 15ème où il y a de part et d'autre du boulevard Pasteur, mais cela est également vrai dans d'autres endroits, d'un côté un quartier très

populaire et de l'autre un qui l'est tout de même beaucoup moins. Là, nous sommes dans un contexte où il y a une logique comptable absolue du rectorat notamment où on compte le nombre d'élèves par classe. Je veux rappeler que nos enfants ne sont pas des chiffres dans un tableur Excel et qu'il y a donc des situations particulières et que selon les quartiers, ce n'est pas la même chose selon les IPS, selon si beaucoup de parents travaillent ou peuvent s'occuper des enfants, etc. Il y a plein de paramètres qui entrent en ligne de compte.

Je vais vite pour dire notre position de vote. Nous n'allons pas nous opposer mais nous n'allons pas prendre part au vote sur la DASCO. Je vous demande donc de bien vouloir le noter. Évidemment, nous reviendrons sur le débat sur les écoles tout à l'heure lors des vœux.

Monsieur le Maire: Je précise, Monsieur SITBON, que lorsque vous employez « nous », c'est un « nous » de majesté car il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit d'un projet de délibération qui est soumis à notre approbation par la Mairie de Paris même si c'est sur une proposition de la Mairie du 15ème. La Mairie de Paris l'a validé et je constate que, là, vous êtes donc en opposition avec un projet de délibération soumis à notre Conseil par la Mairie de Paris. Enfin, bon, au point où nous en sommes, ce n'est pas grave.

Il n'y a pas d'autre intervention, je pense, sur ce sujet. La parole est à la rapporteure, Madame ROLGEN.

<u>Madame ROLGEN</u>: Je crois, Monsieur SITBON, que c'est déjà la deuxième fois que vous vous opposez un peu aux propositions de sectorisation de la Mairie de Paris. Je vous rappelle qu'il s'agit tout de même de propositions faites par le bureau de la prévision scolaire. Là, je vois que vous mélangez tout car il y a les fermetures, les IPS et tout. Je vais donc être obligée de dévier un petit peu pour répondre.

Je vais d'abord rappeler que nous avons fait cette sectorisation il y a deux ans tout à fait en concertation avec le bureau de la prévision scolaire. La nouvelle sectorisation a été appliquée avec succès dans nombre d'écoles concernées. Cependant, les écoles Falguière et Vaugirard vers Vigée-Lebrun et Maillol ont été source de très vives oppositions avec les parents d'élèves. En effet, nous avions accepté cette sectorisation car le bureau de la prévision scolaire nous avait dit que d'ici deux ou trois ans, Falguière et Vaugirard seraient en sureffectif d'environ 40 enfants, d'où la nécessité d'établir une nouvelle sectorisation. Toutefois, c'était sans compter sur la déperdition d'élèves qui a touché les écoles depuis. Aussi, au vu du nombre de dérogations demandées pour rester sur l'ancien secteur avec des motifs légitimes au nombre de 31 l'année dernière, au vu du mécontentement des parents et afin de ne pas renforcer les phénomènes d'évitement en particulier vers le 7ème je vous rappelle que malgré la sectorisation favorable vers Vigée-Lebrun, cette école a perdu 61 élèves en trois ans - nous avons donc demandé au bureau de la prévision scolaire de revoir cette sectorisation. Après étude de la Ville de Paris, il est apparu que notre demande était tout à fait légitime puisque cette nouvelle sectorisation n'avait apporté aucun élève sur les deux écoles Maillol et 11 Vigée-Lebrun. D'ailleurs, je ne pensais pas en parler mais ce n'est pas du tout le changement de secteur qui a entraîné une fermeture au 11 Vigée-Lebrun. De plus, puisque vous parlez d'IPS, est-ce que vous connaissez celui du 11 Vigée-Lebrun ? Il est de 122. Celui du 17 Vigée-Lebrun est de 95. Nous avons donc demandé à sauver le 17 Vigée-Lebrun. Nous avons été écoutés. Il n'y aura pas de fermeture au 17 Vigée-Lebrun. Cependant, la mixité, nous ne pouvons pas l'imposer. Elle doit se faire de façon normale et avec l'accord des familles. Vous ne parlez pas de la sectorisation de la rue Théodore Deck. Il semble pertinent que tous les élèves soient regroupés sur le groupe SaintLambert-Théodore Deck. De plus, il y a eu quelques ajustements appelés scories, donc très à la marge, qui ont été effectués par le bureau de la prévision scolaire. Je suis tout de même très surprise que vous ne votiez pas ce qui est demandé par la prévision scolaire. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si Monsieur SITBON a été convaincu par ces arguments extrêmement précis mais je vais soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? NPPV ? Le groupe Paris en Commun fait NPPV sur un projet de délibération de la Mairie de Paris. Très bien. OK. Allons-y.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27. 2023 DAJ 1 – Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP

Monsieur le Maire: Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ: Étant avocate au barreau de Paris, je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres avocats au barreau de Paris qui souhaitent se déporter parmi nous ? Non. C'est donc noté.

- 28. 2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association
- 29. 2023 DSP 1 Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association LIRE.

30. 2023 DSOL 4 – Aide alimentaire – 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 €); 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960,00€) pour 1 association. Conventions

Monsieur le Maire : Il s'agit pour ce qui concerne le 15^{ème} de l'épicerie de la Croix-Rouge et du relais Frémicourt. Monsieur JOZEFOWICZ a la parole.

Monsieur JOZEFOWICZ: Monsieur le Maire, mes chers collègues, le soutien aux associations qui organisaient l'aide alimentaire est tout à fait salutaire et contribue à ce travail indispensable auprès des personnes précaires. Ces actions d'aide alimentaire se sont révélées nécessaires comme l'a illustré l'épisode de la crise sanitaire et de ses confinements. On a ainsi constaté, par exemple, l'apparition de nouveaux publics, ce qui nous a été rapporté dans nos différentes visites de terrain. Plusieurs associations effectuent un travail exemplaire au sein de notre arrondissement et je veux les saluer. À ce titre, nous saluons justement le relais Frémicourt qui agit auprès des personnes en difficulté notamment par

des distributions alimentaires à raison de cinq par semaine. Nous avons rencontré à plusieurs reprises le relais Frémicourt; je parle sous le contrôle de ma collègue Sylvie CEYRAC qui en dira un petit peu plus. Le relais déplore beaucoup de demandes, de besoins par rapport à des actions qui doivent se développer. Nous avons relayé au cours des derniers Conseils d'arrondissement les dernières années ces demandes, son souhait mais malheureusement, cela est en vain vu les difficultés. Nous avions souligné que la subvention était restée à un niveau assez stationnaire, à un montant inchangé – c'est toujours le cas – de 7 000 €. Nous ne prétendons pas avoir été des prophètes de malheur mais ce qui devait arriver, hélas, arriva : les craintes de l'association étant fondées, le relais Frémicourt envisage d'arrêter ses activités alors que justement il intervient gratuitement auprès de ces bénéficiaires aiguillés par les services de la Ville de Paris. Nous lançons donc ce cri d'alarme car notre arrondissement mérite de voir ces acteurs mieux compris et mieux aidés.

Monsieur le Maire: Merci. Madame ROY.

Madame ROY: Je voulais revenir sur cette délibération car comme l'a dit mon collègue précédemment, l'aide alimentaire est effectivement devenue un sujet encore plus prioritaire avec malheureusement de plus en plus de personnes qui en sont bénéficiaires à Paris. Je ne pense pas que cela ira en s'améliorant. Je ne sais pas si vous avez constaté comme moi que l'inflation sur les produits alimentaires a quasiment frôlé les 14 % au mois de janvier. Ce week-end avait lieu la campagne des Restos du cœur et leur constat est alarmant. Ils ont fait le constat que sur les trois premiers mois de leur campagne d'hiver, ils ont 22 % de personnes en plus par rapport à la même période l'année dernière avec un événement très préoccupant, c'est-à-dire une hausse de 16 % du nombre de bébés de moins de trois ans qui sont concernés par cette aide alimentaire. Il y a de plus en plus de familles monoparentales qui sont concernées. Près de la moitié des personnes des Restos du cœur ont moins de 25 ans. Il s'agit donc d'un constat extrêmement préoccupant. Le constat de la Ville de Paris est le même puisque depuis la pandémie de 2020, il a été dit qu'il y a une augmentation des personnes et des familles qui sont bénéficiaires de cette aide sur tout le territoire parisien. C'est donc pour cela qu'il est effectivement important de soutenir le travail des associations. Je n'étais pas forcément au courant de ce que vous avez dit sur le relais Frémicourt mais j'en prends note.

En tous les cas, à travers cette délibération, nous pouvons noter le soutien à l'épicerie sociale et solidaire de la Croix-Rouge du 15ème arrondissement. Saluons le travail de ses 30 bénévoles qui ont permis d'accueillir en 2022 plus de 260 ménages et plus de 600 personnes seules. De plus, je trouve qu'un point intéressant de la délibération est d'expliquer que nous travaillons sur l'aide alimentaire, certes, mais aussi sur une alimentation durable accessible pour ces publics et que la Ville de Paris va soutenir le projet « Vif! circuits courts » filiale de la Croix-Rouge insertion qui propose d'approvisionner pendant six mois plusieurs structures d'aide alimentaire en fruits et légumes de saison, bios et locaux. Je vous invite donc bien entendu à voter favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire: Vous pourrez faire plus que nous inviter à voter puisque vous pourrez user de votre influence auprès de la Mairie centrale pour éviter la disparition d'une association importante d'aide alimentaire dans le 15ème, à savoir le relais Frémicourt qui est en très graves difficultés; difficultés qui ne sont pas dues à la Mairie de Paris mais où la Mairie de Paris va devoir se substituer à d'autres financeurs qui se retirent de l'opération comme va nous l'expliquer, je le pense, Madame CEYRAC maintenant, rapporteure du projet.

Madame CEYRAC: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement un article récent paru dans Les Échos sur les banques alimentaires signalait que fin 2022, 2 400 000 personnes étaient accueillies soit trois fois plus qu'il y a 10 ans, dont un tiers s'y rendait depuis moins de six mois. Ce week-end, les Restos du cœur annonçaient de leur côté qu'ils accueillaient plus de 22 % de bénéficiaires supplémentaires par rapport à la même période en 2022. C'est dire si la situation actuelle est difficile pour tant de nos concitoyens et les associations d'aide alimentaire du 15ème se trouvent dans la même situation que celles que j'ai évoquée précédemment. Le 15ème a plusieurs centres de distribution: le relais Frémicourt, l'Etape, épicerie solidaire gérée par la Croix-Rouge, les Restos du cœur et l'Union des institutions sociales. Outre ces centres, chaque soir de la semaine dans différents lieux est servi un repas chaud. Chaque mois, la Mairie sert aussi un petit-déjeuner solidaire et un dîner coréen.

Cette délibération concerne, entre autres, deux associations de notre arrondissement : la Croix-Rouge et le relais Frémicourt. La Croix-Rouge a ouvert en 2012 une épicerie solidaire rue de l'Amiral-Roussin. Elle est ouverte trois après-midi par semaine et propose des produits alimentaires frais, secs ainsi que des produits d'hygiène. Elle propose aussi des ateliers de français langue étrangère, d'aide aux devoirs et d'initiation à l'informatique et est animée formidablement bien par 25 à 30 bénévoles. La subvention proposée par la Ville est de 13 000 € (reconduction de l'année précédente). En 2022, l'épicerie solidaire a accueilli 261 ménages et 582 personnes seules soit 5 454 passages (en hausse par rapport à 2021).

D'autre part, le relais Frémicourt a été fondé en 1987 et est installé depuis trois ans au 64 rue Bargue. Il est ouvert cinq après-midi par semaine et propose un dîner une fois par semaine pour les personnes en situation de grande exclusion. Il offre aussi des produits alimentaires, des produits d'hygiène et des produits frais. Il a distribué 110 tonnes de denrées alimentaires en 2021 auprès de 740 foyers du 15ème arrondissement, soit l'équivalent de 200 000 repas par an selon les standards de la BAPIF. En outre, il porte à domicile des colis pour des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer.

Je voudrais attirer ce soir tout spécialement votre attention sur la situation du relais Frémicourt qui, si aucune aide ne lui est apportée rapidement, sera obligé d'arrêter son activité au 1er janvier 2024, faute de financement suffisant. Effectivement, les deux associations fondatrices, les conférences Saint-Vincent-de-Paul et les Petits Frères des pauvres, assuraient chacune un tiers du budget depuis l'origine, le dernier tiers étant couvert par des subventions de la DRIHL, de la Ville et des dons. Les Petits Frères des pauvres ayant décidé il y a trois ans de se retirer progressivement, estimant ne plus avoir vocation à financer des dépenses de fonctionnement, cela a entraîné un déficit dans leur budget qu'ils ne seront plus en mesure de couvrir pour 2024. Les services sociaux de l'arrondissement qui leur envoient 90 à 95 % de leurs bénéficiaires s'affolent de leur éventuelle fermeture. La Ville, après de multiples sollicitations, a enfin reçu les membres du bureau sans leur apporter à ce jour de réponse satisfaisante.

Ce soir, je voudrais lancer un cri d'alerte : l'association est en danger de mort, en danger de fermeture et les 40 familles reçues chaque jour déjà en difficulté vont se retrouver sans rien. À l'heure où la demande, comme je l'ai dit au début de mon intervention, est croissante, on ne peut fermer une association qui les aide à se nourrir ou simplement à vivre. Depuis 35 ans, de par la structure de son financement, les subventions demandées pour le fonctionnement du relais Frémicourt ont été modestes au regard d'autres associations plus richement dotées par l'aide publique. Aujourd'hui, c'est une question d'existence. Il faut sauver le relais Frémicourt.

Bien sûr j'appelle à voter cette délibération mais je demande que la Ville prenne ses responsabilités et examine promptement et avec détermination la situation financière du relais Frémicourt et, en lien avec la Mairie du 15ème, aide à trouver des solutions sinon le l'approprie 2024 le relais Frémicourt fermera ses portes laissant des centaines de familles à l'abandon. Sa pérennité est en cause. Ce soir, je sonne le tocsin pour ne pas avoir à sonner le glas en janvier prochain.

Monsieur le Maire: Merci. Je pense que votre message aura été entendu sur tous les bancs de cette assemblée et que tous s'uniront pour essayer de trouver des subventions compensatoires que ce soient d'ailleurs des compensations de loyer ou des subventions pour le relais Frémicourt aussi bien d'ailleurs du côté de l'État, de la DRIHL, que du côté de la Ville ou de Paris habitat. Merci.

Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

31. 2023 DSOL 18 – subventions (244 140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC a la parole.

Madame CEYRAC: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération propose à 18 associations d'insertion sociale par l'apprentissage du français ou d'aide à la scolarité, écrivains publics, permanences juridiques, etc. Une seule de ces associations est située dans le 15ème, rue de Dantzig: l'association Droit devant. Présidée par l'évêque émérite in partibus, Mgr Jacques GAILLOT, cette association s'adresse plus particulièrement à des personnes d'origine étrangère à qui elle propose des permanences juridiques et sociales. Spécialisée dans l'accès aux droits sociaux ou au droit du séjour, droit des étrangers, accès au travail et aux soins, je me pose la question de savoir si cette association répond vraiment à tous les critères légaux du droit des étrangers en France. Merci.

Monsieur le Maire: Ce qui va nous amener à disjoindre l'article 5 attribuant une subvention à Droit devant de l'ensemble de la délibération qui sera votée sans l'article 5. Y a-t-il d'autres interventions? Personne ne veut intervenir donc je passe la parole au rapporteur, Monsieur JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ: Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes à nouveau saisis d'une délibération qui encourage l'accès au droit par le soutien à certaines associations et cela reste nécessaire car la précarité suppose un véritable accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne tant elles peuvent être compliquées. Cependant, nous constatons pour la troisième fois au cours de cette mandature qu'une association, Droit devant, sise 47, rue de Dantzig, est à nouveau soutenue. Ter repetita: le 22 février 2021 et le 7 mars 2022, nous avions déploré l'appui à une association qui effectue aussi des démarches contestables comme des actions d'occupations illégales qui n'ont plus rien à voir avec le droit de manifester – nous sommes attachés à ce droit –, le droit d'exprimer ses opinions mais qui consistent en des voies de fait, en des intrusions sans fondement dans des locaux publics ou privés. Je rappelle ce que nous avions affirmé au cours de ces deux

dernières années : l'accès au droit est aussi le respect du droit, le respect de la légalité qui passe par le respect des droits d'autrui.

Nous demandons donc en conséquence une modification de cette délibération pour laquelle nous émettrons un avis favorable une fois amendée. Comme cela a été soulevé, nous proposons donc un amendement qui consisterait en la suppression de cet article 5 litigieux et nous voterions ensuite cette délibération ainsi amendée.

Monsieur le Maire: Je soumets à votre vote un amendement consistant à supprimer l'article 5 de cette délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ?

Monsieur SITBON (hors micro): Contre.

<u>Monsieur le Maire :</u> Nous avions bien compris que la Gauche était contre. Qui s'abstient ? Personne. Merci.

L'amendement de suppression de l'article 5 est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je soumets à votre vote la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Adoptée à l'unanimité.

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité.

32. 2023 DSOL 24 – Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

Monsieur le Maire : Merci.

Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire: Nous abordons la deuxième partie de notre Conseil. Je vous demande, étant donné le nombre très important de vœux notamment déposés par le groupe Paris en Commun, de respecter les temps de parole. J'en profite aussi pour lancer un appel, particulièrement au groupe Paris en Commun et au groupe des Verts pour leur demander de bien vouloir – je l'ai déjà fait mais cela n'a pas été respecté, donc je réitère ma demande – adresser dans la mesure du possible – ils ne sont obligés à rien – leurs vœux avant 21 h 30 le mardi soir parce que tout ceci amène des personnels de la mairie, pour respecter les horaires et les délais réglementaires d'envoi des ordres du jour du Conseil, à rester jusqu'à plus de 22 heures. Ayez donc un petit peu de respect pour les personnels, cela serait sympa. Vous avez le temps d'envoyer vos projets de délibération plus tôt surtout que nous n'avons pas eu de Conseil d'arrondissement depuis des mois. Vous aviez donc le temps. Je vous fais vraiment cette demande parce que c'est tout de même accaparant et pénible pour les personnels et je suis sûr que vous m'entendrez.

Je vous propose maintenant comme cela a été concocté – si je puis dire – avec l'ensemble des groupes d'étudier de manière groupée les trois vœux qui concernent les questions

éducatives. Une fois que chacun aura présenté le sien, il y aura une réponse groupée à ces trois vœux par Madame ROLGEN et Madame de RAGUENEL.

- 33. V152023001 Vœu à la Maire de Paris et au Rectorat présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Inès de Raguenel, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^{ème} relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris
- 34. V152023006 Vœu au Maire du 15° arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun Groupe des élu.e.s de gauche, relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens
- 35. V152023009 Vœu au Maire du 15° déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15°, relatif aux suppressions de postes d'enseignant.e.s et aux fermetures de classes

Monsieur le Maire: Je rappelle que vous avez deux minutes pour présenter ces vœux. Le premier est celui de la majorité relatif à l'attractivité scolaire et au maintien des familles à Paris. Madame ROLGEN, vous avez la parole.

Madame ROLGEN: Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 10 ans les écoles parisiennes ont perdu 20 % de leurs effectifs entraînant chaque année quelques fermetures de classes. Depuis 2018, la crise s'est accentuée mais nous avons pu maintenir un taux de fermetures très correct. Cette année, l'académie de Paris qui avait un taux d'élèves par classe privilégié par rapport à de nombreux départements doit rendre, à la demande du ministère, un nombre de postes important. Le 15ème a vu 15 fermetures actées puisque Corbon est supprimé et quatre ouvertures, ce qui fait un solde de moins 11, nombre important mais qui aurait pu être plus catastrophique si le rectorat n'avait pas été à notre écoute. Nous avons pu sauver ainsi quatre classes dans des écoles qui ont des effectifs particulièrement bas mais avec des indices de position sociale très faible. À noter qu'après fermeture, toutes les grandes sections, CP, CEI des écoles du 15ème seront au maximum à 24 et que les moyennes de ces écoles frappées de fermeture ne dépasseront pas 24 à 25 par classe. Nous serons également très vigilants lors des remontées de chiffres en juin car sept fermetures sont actuellement évitées, les prévisions indiquant une remontée d'élèves qui sera à confirmer.

Il me semble nécessaire de réfléchir à cette désaffection de l'école publique car, oui, elle existe. Certes, les familles ont quitté Paris mais les écoles privées, touchées elles aussi par ce phénomène, sont toujours autant remplies avec des listes d'attente dans chaque établissement pour la future rentrée prochaine. Dix ans que les chiffres baissent mais aussi dix ans que la réforme des rythmes scolaires a eu lieu à Paris à marche forcée car sans aucune évaluation alors qu'en 2018, 87 % des municipalités, quelle que soit leur couleur politique, ont fait le choix de faire évoluer cette réforme. La Mairie de Paris a refusé toute réflexion sur les horaires et contenus du périscolaire.

Je vous rappelle que cette réforme a été créée pour améliorer les résultats scolaires et réduire les inégalités. Qu'en est-il? L'organisation actuelle avec des horaires changeant chaque jour, avec des adultes référents trop nombreux pour que les enfants puissent avoir des repères solides, n'a pas donné satisfaction à de nombreuses familles et que dire de la qualité du temps périscolaire en particulier celui de l'interclasse qui souffre d'animateurs non formés? Le temps du soir devrait également être un moment où des animateurs

formés doivent pouvoir apporter un réel soutien scolaire aux enfants dont les familles les confient aux écoles jusqu'à 18 heures, en particulier pour les enfants en difficulté. Mais que fait la Ville de Paris pour aider ces familles en grande difficulté? La réforme des médecins scolaires et assistantes sociales qui a entraîné une réduction drastique de leur présence indispensable dans les écoles. Ce n'est que par des animateurs formés, que par la présence de personnels médico-sociaux en nombre que, de nouveau, les familles pourront avoir confiance en l'école publique.

La quasi-inexistence de la mise en place du service minimum d'accueil lors des grèves est aussi un grand motif de mécontentement comme l'attestent de nombreux courriers de parents ce matin. La Ville de Paris doit donc rendre attractifs ses écoles et ses collèges en offrant une amélioration des équipements qui relèvent de ses compétences. Le retard en équipement en nouvelles technologies n'est pas entendable et beaucoup de collèges en souffrent également. Comment améliorer le confort des écoles puisque les investissements ont baissé de 37 % depuis 2017 ?

Pour toutes ces raisons, nous demandons que la Mairie de Paris rende attractives les écoles.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Nous passons maintenant à la présentation du vœu 006 déposé par les élu.e.s du groupe Paris en Commun. Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, 178, c'est le nombre de fermetures de classes prévues par le rectorat de Paris pour la rentrée 2023. Un chiffre qui a été confirmé par le CDEN aujourd'hui. Je vous rappelle à ce titre que le projet proposé par le rectorat a été rejeté à l'unanimité lors de ce comité. Un chiffre qui impacte douloureusement le 15ème arrondissement puisqu'on nous annonce 16 classes dans 16 écoles différentes. La Maire de Paris, sa majorité, les élus de notre majorité s'opposent fermement à cette volonté du rectorat de réduire le nombre d'enseignants à Paris car c'est bien ce dont il s'agit : fermeture de classe égale réduction d'enseignants. Quel est l'argument invoqué ? La baisse démographique. Une baisse que nous ne contestons pas. Elle baisse dans toute la France. Il serait donc étonnant que Paris échappe à cette règle...

Exclamations d'élus.

Madame TORANIAN: Un peu de respect, s'il vous plaît, mes chers collègues. Merci.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, merci de laisser s'exprimer l'oratrice. S'il vous plaît. Merci Monsieur JEANNETÉ.

Madame TORANIAN: Cela est tout de même regrettable la veille de la journée des droits de la femme.

Exclamations d'élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, on ne va pas débattre...

Madame TORANIAN: Vous me rajoutez combien de temps de parole, Monsieur le Maire?

Monsieur le Maire : Madame, on va reprendre nos esprits...

Madame TORANIAN: Dites-le à vos élus.

Monsieur le Maire: Monsieur JEANNETÉ va cesser de vous interrompre et vous allez aller jusqu'au bout de votre intervention. Merci. On vous répondra.

Madame TORANIAN: Merci Monsieur le Maire. Quel est l'argument invoqué? La baisse démographique. Une baisse que nous ne contestons pas. Elle baisse dans toute la France. Il serait donc étonnant que Paris échappe à cette règle. En revanche, nous considérons que cette baisse démographique doit être saisie non pas pour dégrader le service public mais au contraire pour l'améliorer. En matière d'éducation, des effectifs réduits sont la garantie de meilleures conditions pour l'apprentissage. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les experts. La baisse démographique est donc une chance pour permettre aux élèves et notamment les plus vulnérables d'apprendre mieux. Celles et ceux qui tentent de faire porter la responsabilité de cette baisse démographique et donc des fermetures de classes à la Maire de Paris ne réussiront pas à créer un écran de fumée pour masquer une politiquement purement du chiffre, une politique qui sacrifie nos services publics sur l'autel des statistiques et au premier rang de ces services, l'école publique. Nous l'avons trop vécu dans le 15ème de la fermeture du bureau de poste de Lourmel à celle du lycée Brassaï et la fillière générale du lycée Louis-Armand.

Intervention hors micro d'un élu.

Madame TORANIAN: C'est maladif!

Monsieur le Maire: S'il vous plaît, Madame TORANIAN va terminer son intervention.

Madame TORANIAN: Merci. Cette politique enferme notre école dans des calculs mathématiques. Rien d'étonnant à ce que nous soyons en désaccord profond et massivement mobilisés contre. Nous défendons, nous, élus de gauche, que la baisse démographique doit permettre de réduire les élèves par classe et cette conviction est partagée par les parents d'élèves et la communauté éducative. Pas plus tard que ce matin, alors que nous diffusions l'information de notre réunion publique samedi 11 mars, une directrice d'école nous disait la nécessité de mieux répartir les élèves dans nos classes et de faire en sorte que celles-ci soient moins surchargées et donc d'offrir un service public amélioré.

Au-delà de la question des effectifs, nous estimons que cela doit être l'occasion de repenser l'école dans son ensemble, de valoriser notre école publique, de l'ouvrir à de nouvelles pédagogies plus ouvertes, plus innovantes. Comme l'a dit la Maire de Paris dans un courrier aux parents d'élèves, un autre chemin est possible. Notre choix est clair, nous poursuivrons de donner à l'école tous les moyens dont elle a besoin : nouvelles pratiques pédagogiques, école bilingue, ateliers périscolaires gratuits, accélération des transformations aux abords des écoles, rénovation de notre bâti, une alimentation de plus en plus saine, une école toujours plus inclusive avec toujours plus de mixité sociale. Ce n'est pas un investissement en vain, mes chers collègues. Investir sur l'école, c'est investir sur l'éducation de nos enfants, c'est investir sur les générations futures, c'est investir sur l'avenir. Cela devrait être un combat transpartisan, un sujet qui nous rassemble. Défendons nos écoles. Défendons notre communauté éducative. Permettons à chaque enfant d'avoir accès à la réussite scolaire et faisons vivre concrètement la promesse républicaine. Je vous encourage donc à voter notre vœu. Merci.

Monsieur le Maire: Merci mais je vous incite à un peu plus de modestie pour les actions menées par la Mairie de Paris en matière éducative parce que l'on est loin du compte.

Applaudissements.

Maintenant, dans le calme et la sérénité, le groupe Écologiste de Paris va présenter son vœu. C'est Madame NIAKATÉ qui le présente.

Madame NIAKATÉ: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Si vous me permettez, je ferai ma réponse aux autres vœux en même temps. Je pourrai avoir 30 secondes de plus, si vous le voulez ?

Monsieur le Maire : C'est-à-dire que vous ne ferez pas d'explication de vote ?

Madame NIAKATÉ: Je ne ferai pas d'explication de vote. Je la fais maintenant.

Monsieur le Maire : Vous ferez tout groupé. Très bien.

Madame NIAKATÉ: Je fais tout groupé.

Monsieur le Maire: Merci.

Madame NIAKATÉ: Cela a été évoqué, sont menacés de suppression par l'État sur tout Paris 155 postes d'enseignants en maternelle et en élémentaire, 182 postes d'enseignants en collège et en lycée ainsi que 16 classes dans le 15ème. Ce choix politique du gouvernement de dégrader l'école publique et les conditions de travail des enseignantes et des enseignants, guidé par une vision purement comptable, n'est pas à la hauteur des enjeux majeurs de notre système éducatif et nous fait craindre des difficultés supplémentaires dès la prochaine rentrée scolaire. En lieu et place de la suppression des classes, une meilleure répartition des élèves aurait été préférable pour que chaque école puisse fonctionner avec de petits effectifs qui permettent un suivi plus individuel et plus poussé des élèves, de petits effectifs qui permettent d'intégrer davantage de soutien scolaire et de développer de nombreux projets culturels, sportifs et écocitoyens. Plutôt que de réduire drastiquement les dotations des collèges, il aurait fallu, au contraire, les maintenir pour encourager les efforts des équipes pédagogiques dans le soutien aux élèves en difficulté.

À l'opposé de cette vision politique qui considère l'éducation comme une dépense qu'il faut réduire, les élus écologistes proposent d'investir dans un nouveau pacte éducatif avec notamment pour ambition de préparer les bâtiments scolaires aux effets du dérèglement climatique, d'accélérer la mise en accessibilité pour que l'école puisse réellement accueillir tous les enfants, de créer de nouveaux espaces collectifs permettant d'encourager la pratique culturelle et sportive, d'assurer les temps périscolaires et la cantine dans de meilleures conditions. Notre vœu propose que la Ville de Paris et la Mairie du 15ème s'opposent fermement aux fermetures des classes et aux suppressions de postes d'enseignants et soient parties prenantes d'un nouveau pacte éducatif. Nous vous invitons donc à le voter.

S'agissant du vœu de la majorité du 15ème sur l'attractivité scolaire et le maintien des familles à Paris, si nous pouvons souscrire à quelques constats et quelques suggestions intéressantes, nous ne partageons pas toutes les analyses ni la conclusion du vœu qui est

un peu moins-disante en ne suggérant que de revoir à la baisse les suppressions de postes. Nous n'en voulons, quant à nous, aucune. Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Nous voterons en revanche le vœu du groupe Paris en Commun. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir groupé vos interventions. Les trois vœux ont été présentés. Pour y répondre, je donne la parole à Madame ROLGEN et Madame de RAGUENEL. Il pourra y avoir ensuite des explications de vote. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN: Monsieur le Maire, chers collègues, il est tout de même difficile de voter des vœux dans lesquels on ne demande aucune fermeture de classe car les chiffres sont tout de même très bas. Nous sommes d'accord avec les analyses sur la situation des écoles actuellement: les problèmes de recrutement, les difficultés des élèves rencontrées après la Covid et aussi le regret de la fermeture des jardins d'enfants. Nous sommes d'accord pour que la Mairie de Paris rende accessibles les écoles mais il faudrait peut-être qu'elle surveille un petit peu ses travaux. Je vous rappelle que sur Lacordaire et Saint-Charles, cela fait un an que nous avons des problèmes d'ascenseur, un an que les travaux durent et que les centres de loisirs sont fermés et nous n'avons pas davantage d'amélioration sur les travaux. Les crédits, etc. sont diminués de 37 %. Le groupe Écologiste souhaite du soutien scolaire, mais nous aussi nous le souhaitons. Vous souhaitez des projets culturels et sportifs, nous aussi nous le souhaitons par l'amélioration du PEDT. Alors oui, nous sommes d'accord avec vous (le groupe Écologiste) même si nous ne pouvons pas accepter qu'il n'y ait aucune fermeture de classe.

Et puis, une petite remarque : le vœu de Paris en Commun ne pouvait être digne de ce groupe sans une attaque sur l'école privée. Je vous rappelle que les écoles privées sous contrat sont contrôlées par l'Éducation nationale et que les inspecteurs de circonscription s'y rendent régulièrement pour vérifier que les programmes et acquisitions de compétences exigées sont respectés.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons émettre un avis favorable au vœu des Écologistes et nous abstenir sur le vœu de Paris en Commun. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions. La parole est à Madame de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL: Merci Monsieur le Maire. Chantal ROLGEN vous l'a dit, nous sommes d'accord à plusieurs égards sur certains éléments de vos deux vœux Paris en Commun et Écologistes. Les effets de la Covid sur les élèves : j'en profite pour dire que le groupe Changer Paris avait déposé un vœu l'année dernière en Conseil de Paris sur le fait qu'il fallait aider ces élèves, en tout cas leur proposer un suivi post-Covid à cause des difficultés scolaires et psychologiques qu'avaient engendrées ces deux années de Covid. Monsieur BLOCHE m'avait demandé de retirer le vœu en me promettant qu'il y aurait un suivi et depuis, c'est le silence radio. Je vois donc que vous n'êtes pas vraiment en adéquation avec l'Adjoint à la Maire. Nous sommes d'accord évidemment sur le fait que la taille des classes influe sur la réussite des élèves. Tout cela, ce sont des lieux communs mais qui sont importants à rappeler et qu'il est évidemment indispensable de recruter des enseignants.

Donc oui, ces fermetures voulues par le rectorat sont, bien sûr, une mauvaise nouvelle pour nous tous et évidemment en premier lieu pour les familles du 15 ème. Je note, parce que vous ne l'avez pas mentionné dans vos deux vœux, que pour la première fois cette décision

impacte le secondaire dans l'arrondissement (six classes de secondaire). Vous ne parlez que des écoles, on ne parle pas d'école pour le secondaire en général. Ces fermetures étaient jusqu'ici cantonnées seulement à l'élémentaire. Comme vous le suggérait Chantal ROLGEN dans la présentation de notre vœu, je vous invite tout de même à vous interroger sur l'origine de cette décision, c'est-à-dire votre gestion désastreuse des collèges parisiens depuis des années. Vous n'avez pas su et vous ne savez d'ailleurs toujours pas rendre nos établissements attractifs, comme vous ne savez pas d'ailleurs donner envie aux familles parisiennes de rester à Paris. En premier lieu, sur l'investissement : ma collègue l'a dit, depuis 2017, la baisse des investissements de la Ville dans les établissements est estimée à 37 %. Cela impacte chaque année concrètement les collèges puisque chaque année leurs besoins pour la rénovation de leurs bâtiments ne sont pas entendus et nous ne cessons pourtant de les porter auprès des services de la Ville, notamment lors des réunions de travaux auxquelles nous participons avec Chantal et au Conseil d'arrondissement ici chaque année lors de notre communication de rentrée. Quand la rénovation d'une cour est par exemple nécessaire, vous répondez colmatage de brèche, colmatage de trois trous dans une cour et pourtant vous investissez pour une cour oasis ailleurs.

Malgré aussi ce que vous dites dans votre vœu, les élèves porteurs de handicap ne peuvent toujours pas être scolarisés dans leur collège de secteur dans le 15ème arrondissement. Ce sujet, nous l'avons porté également au Conseil de Paris l'année dernière. Nous demandons tout simplement l'application de la loi de 2005 sur l'accessibilité dans les établissements parisiens mais vous feignez constamment d'ignorer le problème ou vous bredouillez des réponses assez lunaires comme je l'ai entendu l'année dernière: Mais si, il existe un ascenseur au collège Citroën. Bon, évidemment pas de sanitaires avec un accès PMR.

La baisse des investissements dans les collèges se ressent aussi dans le peu de moyens numériques mis à la disposition des collèges parisiens par la Ville. Un accompagnement numérique a bien été apporté dans les quartiers prioritaires mais il n'a jamais été généralisé à l'échelle de la ville et vous le savez, nous avons nombre de quartiers qui pourraient être prioritaires dans le 15ème. Et pourtant, les Départements limitrophes, eux, l'ont fait (les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne) et évidemment la Région Île-de-France pour les lycées.

Quant à la refonte de sectorisation qui a eu lieu l'année dernière, que vous avez entreprise, elle n'a fait qu'apporter des difficultés supplémentaires dans les collèges impactés. Vous le savez : des classes hétérogènes au nom de la mixité scolaire, ingérables pour les enseignants – il suffit d'aller leur demander –, des élèves sectorisés à plus de 30 minutes de chez eux. Bref, les familles ne sont pas dupes : une fois vos décisions connues, beaucoup se mettent à fuir nos établissements publics.

Enfin, et je terminerai par-là, la sécurité aux abords des établissements: elle participe aussi à l'attractivité d'un établissement. Lorsque le conseil d'administration d'un collège, soutenu par la Mairie du 15ème, demande à la Ville l'installation d'une caméra de vidéoprotection aux abords de son établissement, votre majorité, encore une fois, émet un refus catégorique. Une décision, je vous le dis, qui paraît incompréhensible pour les principaux mais également pour les parents d'élèves de ces collèges concernés. Alors qu'eux sont avant tout pragmatiques et lucides, vous émettez systématiquement une réponse idéologique.

Alors, évidemment, tous ces éléments n'expliquent que partiellement la raison pour laquelle les familles ne veulent plus vivre dans le Paris de Madame HIDALGO mais force est de constater que les éléments s'accumulent et qu'ils y participent tout de même grandement. Or depuis l'annonce de la volonté de fermeture des classes par le rectorat, nous nous sommes battus avec Chantal ROLGEN pour défendre les intérêts des

établissements et des familles concernées. Je vous donne l'exemple du collège Apollinaire pour lequel au conseil d'administration du collège nous avons voté avec les enseignants et les parents d'élèves contre la baisse de la DHG. Nous avons signé leur pétition. Nous avons communiqué dessus et nous nous sommes mobilisés auprès du rectorat pour qu'il revoie évidemment sa décision, ce qui n'a pas été le cas. Il est temps donc que chacun prenne ses responsabilités et que la Ville revoie sa gestion des établissements et notamment du secondaire en ce qui me concerne. Votre politique est destructrice pour les établissements parisiens, ne venez vraiment pas vous émouvoir sur ses conséquences ici. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire: Merci pour ces deux réponses circonstanciées. Je vais soumettre les vœux au vote s'il n'y a pas d'autres interventions. Je vois Madame BERETÉ pour une explication de vote puisque son groupe n'a pas déposé de vœu. Merci. Vous avez la parole.

Madame BERETÉ: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, la France va perdre 500 000 élèves dans les cinq prochaines années et la situation à Paris est d'autant plus complexe : 20 %, c'est la diminution du nombre d'élèves à Paris sur 10 ans et 19,8 c'est le nombre moyen d'élèves par classe à Paris contre 21,7 au niveau national. Cent dix-sept, c'est l'indice de positionnement social moyen à Paris soit le plus élevé de France. J'ai relevé trois critères pris en compte dans les choix qui ont été opérés : le maintien des classes dédoublées, la limitation à 24 élèves sur les grandes sections, CP, CE1 hors éducation prioritaire et la création de postes là où nous en avons besoin. Cependant, toutes ces fermetures nous les devons essentiellement à l'exode des Parisiens. Je crois que plus c'est gros, plus certains se disent que cela va passer. Alors que dans la vie on peut faire des erreurs et ensuite assumer, on ne peut pas se réjouir d'avoir vidé Paris et ensuite se plaindre des conséquences sur nos écoles. Je ne vais donc pas polémiquer plus que cela mais je crois qu'il est plutôt temps de se remonter les manches et de se poser les bonnes questions au vu de la courbe démographique à Paris qui ne cesse de baisser. Quelles conséquences pour la rentrée 2024 ? Il est peut-être temps de pouvoir travailler intelligemment avec le rectorat, avec les Mairies et les fédérations de parents d'élèves. Nous voterons donc pour le vœu n° 33, contre le vœu de Paris en Commun et nous nous abstiendrons concernant le vœu des Écologistes.

Monsieur le Maire: Merci. Je rappelle aussi, parce que finalement il y a tout de même un travail qui se fait et je voudrais rendre hommage d'ailleurs notamment à Chantal ROLGEN, que sur le nombre de fermetures qui étaient prévues au départ par le rectorat, quatre classes ont pu être sauvées. Celles-ci avaient des effectifs particulièrement bas mais avec des IPS faibles. D'ailleurs, après fermeture de tous les GS, CP, CEI, les écoles du 15ème seront à 24 maximum. Il faut rester vigilant parce que sept fermetures ont pu être évitées mais il y aura évidemment un nouveau comptage à la fin de l'année scolaire. Nous sommes donc très, très vigilants sur l'évolution des effectifs jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il y a une explication de vote pour Madame TORANIAN sur les autres vœux.

Madame TORANIAN: Je cumule pour les deux vœux comme cela, ça fera deux minutes. Je tenais à revenir sur un certain nombre de considérations sur le vœu de Changer Paris pour éclaircir quelques points sur un sujet qui est ô combien important. D'abord concernant la baisse démographique que vous souhaitez imputer à la Ville de Paris, parlant de la dégradation du cadre de vie des Parisiens. Comme le dit l'une de vos collègues sur un autre

sujet, la Ville a le dos large mais il ne faut pas charrier. De quoi parle-t-on exactement ? Si on ne parle que des écoles et de leurs abords, vous ne citez pas les cours oasis, vous ne citez pas les rues aux écoles ni les rues aux enfants ; autant de dispositifs qui sont plébiscités par les Parisiennes et les Parisiens. À quoi pensez-vous ? Aux 112 millions qui sont investis dans la rénovation des écoles et des collèges ? Ou est-ce que vous pensez aux mesures en faveur de la mobilité des jeunes avec la prise en charge du pass Navigo ? Enfin sur les attaques qui sont portées aux ateliers périscolaires, je tiens pour ma part à rendre hommage au travail des animatrices et animateurs qui mènent un travail remarquable, des ateliers qui permettent aux enfants de Paris de découvrir la vie culturelle, artistique, sportive ou l'apprentissage de langues étrangères dès la maternelle. Des ateliers qui permettent...

Intervention hors micro de Monsieur JEANNETÉ.

Madame TORANIAN: C'est maladif, Monsieur JEANNETÉ. Il va falloir se soigner. (...) Des ateliers qui permettent de découvrir aussi de nouvelles pratiques pédagogiques et je passerai outre les sujets qui ne sont pas des compétences de la Ville comme le recrutement de médecins scolaires et d'assistantes sociales. Donc si nous vous rejoignons sur la philosophie de votre vœu, nous sommes, en revanche, sur un certain nombre de points, qui constituent parfois des contrevérités, en profond désaccord. Cependant, comme l'objectif principal de ce vœu vise à empêcher les fermetures de classes dans les écoles et les collèges et que nous pensons qu'il faut être unis sur le sujet, nous ne prendrons pas part au vote.

S'agissant du vœu porté par le groupe Écologiste, à quelques subtilités près... C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'amender votre vœu et d'y ajouter deux considérants et je sais que cela est accepté: le premier pour rappeler le travail d'ores et déjà engagé par la Ville de Paris et sa majorité en la matière, notamment en matière de rénovation du bâti scolaire, de leur accessibilité, de la mobilisation des acteurs culturels, artistiques et sportifs et de l'offre périscolaire comme je le disais et le second pour rappeler le courrier de la Maire de Paris aux parents d'élèves parisiens et son invitation à repenser l'école pour l'adapter à la société d'aujourd'hui et l'ouvrir à de nouvelles pratiques pédagogiques qui prennent en compte la diversité des écoles et leur mixité sociale et scolaire. Donc, si vous acceptez ces deux amendements, ce dont je ne doute pas, nous voterons pour le vœu des Écologistes. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à Madame NIAKATÉ parce que cela peut aussi faire changer notre position. Nous avions proposé de voter favorablement. Si vous adoptez ces amendements, nous ne pourrons plus voter favorablement votre vœu. Me semble-t-il. Je parle sous le contrôle de mes collègues.

Approbation des élus de la majorité.

Monsieur le Maire : Voilà. Madame NIAKATÉ, vous avez un cruel dilemme à trancher.

Madame NIAKATÉ: Vous auriez pu vous contenter... Il est vrai que je ne me suis pas permis d'amender votre vœu. Écoutez, je trouve que cela ne mangeait pas de pain d'accepter ces considérants, donc je les accepte. Ce ne sont que des considérants.

Monsieur le Maire: Mais ce sont des considérants que nous ne pouvons pas accepter comme nous n'accepterons pas le considérant dans le vœu du groupe PEC sur l'attaque totalement intolérable contre l'enseignement privé. C'est donc la raison pour laquelle...

Madame NIAKATÉ: Il n'y a pas d'attaques dans les considérants que Anouch propose d'ajouter.

Monsieur le Maire : Si, sur l'enseignement privé, il y a une attaque.

Madame NIAKATÉ: Pas dans l'amendement du vœu.

Monsieur le Maire: Non, non, je parle du vœu PEC. Madame ROLGEN veut s'exprimer.

Madame ROLGEN: Je suis tout de même sidérée qu'une Adjointe à la Maire de Paris puisse dire que les médecins scolaires et les assistantes sociales ne dépendent pas de la Mairie de Paris. Je vous rappelle tout de même que c'est la Mairie de Paris qui a fait une réforme sur les médecins scolaires, que les médecins scolaires n'ont plus de permanence dans les écoles, que nous en avions huit et que maintenant nous en avons trois et que cela appartient tout de même à la direction de la Mairie de Paris. Je trouve cela tout de même tout à fait aberrant.

Applaudissements.

Monsieur le Maire: Non, là, vraiment, il y a des choses que nous ne pouvons pas laisser passer dans la mesure où il y a eu une réduction – plus qu'une réduction – une quasi-disparition de la médecine scolaire. D'ailleurs, nous avions une réunion avec Jérôme LORIAU concernant le comité local de santé il y a quelques mois où étaient présents ces personnels et je peux vous dire qu'ils n'étaient pas dans une position très favorable vis-à-vis de la Ville; je parle sous le contrôle de Jérôme LORIAU particulièrement. Il est vrai que là, nous avons un dispositif de santé scolaire qui est quasiment réduit à néant, malheureusement; nous le déplorons. Il est vrai que nous avons aussi des difficultés à recruter des médecins; pour être parfaitement honnête, nous ne pouvons pas le dissimuler. Mais là, il y a eu une non-prise en compte de la santé des élèves qui est consternante.

Je propose simplement, mes chers collègues, par rapport à ce débat, les votes suivants : c'est très simple, nous allons voter pour notre vœu – je pense déjà qu'il y a là un certain consensus – et puis nous allons nous abstenir sur les deux autres. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Approbation des élus de la majorité.

Monsieur le Maire : OK. Nous allons voter le vœu 33 présenté par Chantal ROLGEN avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Le groupe Écologiste. NPPV ? Le groupe PEC.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Le vœu présenté par le groupe PEC. Qui est pour ? Le groupe PEC et le groupe Écologiste. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? La majorité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Le vœu déposé par le groupe Paris écologie, avec une abstention de l'exécutif. Qui est pour? Le groupe PEC et Écologiste. Qui est contre? Personne. Qui s'abstient? La majorité et le groupe GIP. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

36. V152023002 – Vœu au Maire du 15^e déposé par le Conseil de quartier Émeriau-Zola relatif au centenaire de la rue des Quatre Frères Peignot

Monsieur le Maire : C'est Monsieur SEMELLE qui le présente.

Monsieur SEMELLE: Monsieur le Maire, chers collègues, pour la première fois dans cette mandature, un vœu est présenté à l'initiative d'un conseil de quartier et je me réjouis évidemment qu'il soit inspiré par les conseillers du quartier Émeriau-Zola et plus encore qu'il concerne la rue des Quatre-Frères-Peignot alors que nos travaux dans ce conseil de quartier sont très souvent consacrés au front de Seine et aux différentes dalles qui le composent.

Voilà plusieurs mois en effet que les conseillers de quartier Émeriau-Zola réfléchissent au moyen de mettre en valeur la rue des Quatre-Frères-Peignot à l'occasion de son centenaire. Ses premiers immeubles ont été livrés en 1923 avant de recevoir le nom des frères PEIGNOT en 1924. Cent ans plus tard, il y a donc maintes raisons de s'intéresser à l'histoire de cette rue et ce vœu les rappelle ; je ne le ferai donc ici que très succinctement. C'est tout d'abord bien sûr la destinée tragique d'une famille décimée par la Grande Guerre : les quatre frères tombèrent tous au front entre 1914 et 1916. C'est aussi l'identité d'un quartier, celui de l'ancienne imprimerie nationale. Les quatre frères avaient repris le flambeau d'une importante fonderie parisienne de caractères d'imprimerie. Et enfin, troisième raison de mettre en lumière cette rue et son histoire : elle est entièrement composée d'habitations à bon marché et témoigne un siècle plus tard d'une politique du logement social qui accordait autant d'importance à la qualité de la construction qu'au bien-être des locataires puisque de nombreux équipements éducatifs et sociaux y étaient intégrés, en particulier un jardin d'enfants encore en activité bien qu'il soit menacé aujourd'hui.

Avec ce vœu, le conseil de quartier demande donc l'apposition d'une plaque mettant en valeur l'histoire de la rue et le destin de ceux dont elle porte le nom. Je précise pour finir qu'avec les conseillers de quartier et en collaboration étroite avec la société historique du 15ème, nous travaillons sur plusieurs événements qui rythmeront ce centenaire: une exposition et une conférence en mairie à l'automne ainsi qu'une fête de quartier qui devrait se tenir dans cette rue le 10 juin prochain. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci pour cet hommage à la famille PEIGNOT qui a compté quatre héros en ses rangs. Il y a une intervention de Madame BERETÉ.

Madame BERETÉ: Je regardais si ma collègue arrivait car elle devait le présenter. Je suis ravie que des conseillers de quartier proposent un tel vœu. C'est un bel hommage et nous ne pouvons que saluer cette démarche. Nous voterons donc pour, bien évidemment.

Monsieur le Maire: Merci. Il y a maintenant la réponse de la rapporteure, Madame DEROUARD, aux orateurs. Pardon, Monsieur SITBON. Excusez-moi.

Monsieur SITBON: C'est une explication de vote. Cela peut se faire après.

Monsieur le Maire : Ah oui, explication de vote. Vous avez bien fait de me rappeler à mes devoirs. C'est à Madame DEROUARD à répondre et ensuite explication de vote.

Madame DEROUARD: Mesdames, Messieurs, chers collègues, je me réjouis de l'initiative du conseil de quartier Émeriau-Zola relative au centenaire de la rue des Quatre-Frères-Peignot. En effet, ce conseil de quartier dont je fais partie honore pour la première fois la mémoire de Georges, André, Lucien et Rémi PEIGNOT, ces quatre frères qui se sont engagés lors de la Première Guerre mondiale, comme l'a rappelé mon collègue, et sont malheureusement morts pour la France entre 1914 et 1916. Je rends hommage ce soir par ce vœu à la mémoire et l'engagement du monde combattant mais aussi à la contribution majeure de ces hommes entrepreneurs au développement de l'imprimerie moderne dans notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci. Il y a donc deux explications de vote puisque j'ai donné la parole de façon un peu prématurée à Madame BERETÉ mais ce n'est pas grave. Monsieur BRAGÉ et Monsieur SITBON.

Monsieur BRAGÉ: Pour notre part, nous souhaitions nous associer aux propos de Madame BERETÉ pour nous réjouir du fait qu'un conseil de quartier se soit emparé de cette procédure et nous voterons bien évidemment ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire: Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: Plusieurs points rapidement. J'interviens, je le précise, un petit peu au nom de Madame BOSCHERON qui est souffrante et qui fait partie du conseil de quartier en question et qui m'a demandé d'apporter quelques précisions, d'une part évidemment pour se réjouir avec nous tous qu'il est intéressant qu'un conseil de quartier puisse saisir le Conseil d'arrondissement avec des vœux et que nous y sommes plus que favorables puisque le Conseil de Paris illustrera ces types de dispositifs. Cependant, il s'agit d'un vœu du conseil de quartier dont les membres ont été saisis pour avis deux jours seulement avant le dépôt, ce que ma collègue Évelyne BOSCHERON regrettait évidemment et donc peut-être qu'il faudra améliorer les choses. Et puis, par ailleurs, sur le fond, nous ne nous opposerons évidemment pas à ce vœu et évidemment il s'agit d'une bonne chose mais ce n'est pas le centenaire de la rue qui a été dénommée en 1924 mais celui du bâtiment HBM construit en 1923. Il y a donc là un choix à faire: soit nous attendons l'année prochaine pour le centenaire de la rue soit nous fêtons en même temps le centenaire – et on le met bien en avant – du bâtiment HBM. Vous savez que les logements sociaux sont chers à nos cœurs, donc de ce fait nous aimerions que cela soit bien mis en avant pour que la fête soit parfaite.

Monsieur le Maire : Sur vos propositions, peut-être que l'auteur du vœu peut s'exprimer.

Monsieur SEMELLE: Juste une précision. Effectivement le conseil de quartier et plusieurs conseillers de quartier se sont beaucoup investis sur ce sujet. Il s'agit d'un travail qui remonte à plusieurs mois. Le vœu ne fait que retranscrire ce qui a été dit et le travail qui a été fait par ces conseillers de quartier; Madame BOSCHERON d'ailleurs en particulier, mais aussi beaucoup d'habitants de ce quartier. Quant à la date, c'est 1923–1924, les premières livraisons des bâtiments de cette rue.

Monsieur le Maire : Merci. Je le soumets donc à votre voix avec avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Il est adopté à l'unanimité.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

37. V152023003 – Vœu au Maire du 15 présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- Élu.e.s de gauche du 15 relatif aux nuisances résultant de l'augmentation des livraisons par les plateformes dans le 15e

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous revenons avec un vœu qui fait suite à celui que nous avions présenté en septembre 2022 en réponse aux alertes que nous avions reçues notamment des riverains et des commerçants qui sont situés à l'angle des rues Olivier-de-Serres et Dombasle sur des nuisances constatées qui sont liées directement à l'augmentation de la livraison par les plateformes mais c'est également pour réfléchir de façon plus globale car ce qui est constaté à ce croisement pourrait se reproduire dans d'autres lieux du 15ème.

Je vais être rapide. Vous savez que ces nouveaux modes de consommation ont des conséquences importantes et présentent des risques en termes de qualité de vie pour les habitants de destruction des commerces de proximité mais aussi pour les livreurs euxmêmes en termes de précarité, de pénibilité du travail, de dangerosité. Ces livreurs, d'ailleurs, nous ne souhaitons pas du tout les stigmatiser; il s'agit souvent de travailleurs précaires, majoritairement non-salariés soumis à des conditions de travail pénibles et dangereuses. D'ailleurs, les plateformes ne peuvent pas du tout s'exonérer de leur responsabilité comme employeur vis-à-vis de ces livreurs. Notre vœu avait été rejeté malgré plusieurs pistes de solution que nous avions proposées. Toutefois, le souci maintenant, c'est que la situation ne s'améliore pas, le problème persiste. Cela dure tout de même depuis plus de deux ans avec une pétition qui avait été lancée par les riverains, les habitants, des courriers qui ont été envoyés avec copie à deux plateformes de livraison.

Voici ce que nous souhaitions redemander à travers ce vœu à vous, Monsieur le Maire du 15ème arrondissement : nous comprenons bien qu'il n'est pas évident de trouver des solutions comme cela tout de suite maintenant mais nous voulions vous proposer au moins d'essayer d'en trouver pour que la situation, qui pour l'instant est sans solution, ne risque pas de s'aggraver, ce qui potentiellement pourrait arriver quand les beaux jours vont revenir. Nous souhaitions donc vous demander d'écrire à ces plateformes, de leur proposer d'organiser une réunion, que nous puissions échanger sur des solutions qui pourraient être mises en œuvre en lien avec les riverains, les commerçants et en particulier ceux qui sont au niveau des rues Dombasle et Olivier-de-Serres. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention. Il y aura deux Adjoints pour vous répondre et ensuite les explications de vote éventuellement. Monsieur SAMAMA et Monsieur MENUET.

Monsieur SAMAMA: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit, effectivement, d'une problématique que nous connaissons bien. Nous avions reçu la pétition en question et les habitants également. Nous sommes en contact très régulièrement avec eux et je me permettrai de souligner que nous n'avons pas attendu votre vœu pour agir et nous sommes pleinement mobilisés sur ce sujet depuis de longs mois pour ne pas dire de longues années.

D'abord, sur la réponse que nous avons privilégiée sur cette affaire : nous avons travaillé avec la préfecture de police pour mettre en place des opérations avec la sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière et de nombreuses opérations ont pu être menées à notre demande qui ont permis de contrôler une soixantaine d'individus et d'en interpeller

une vingtaine pour des infractions au séjour sur le territoire national. De multiples patrouilles ont également été menées, notamment de la police municipale qui est intervenue sur les six derniers mois plus d'une centaine de fois sur tous ces points qui sont problématiques dans le 15ème arrondissement pour faire respecter la tranquillité publique et mettre fin aux attroupements tapageurs.

Nous sommes donc convaincus que ces opérations qui ne consistent donc pas seulement à dresser des contraventions mais à contrôler l'identité de ces personnes, à émettre des OQTF lorsqu'elles s'y prêtent à leur encontre sont particulièrement efficaces pour traiter de manière structurelle cette problématique mais force est de constater que d'autres prennent la place, d'autres livreurs les remplacent dès que nous arrivons à en chasser un certain nombre en causant les mêmes nuisances. C'est pourquoi nous avons demandé que de nouvelles opérations soient menées.

Je tiens également à vous rassurer sur les plateformes qui ont été directement sollicitées. Le Maire leur a écrit à plusieurs reprises sans d'ailleurs avoir aucune réponse de leur part. Nous étions tout à fait disposés à les recevoir en mairie. Elles n'ont malheureusement pas répondu à nos appels.

Nous agissons donc avec les effectifs de police municipale, avec les effectifs de police nationale, avec la sous-direction de lutte contre l'immigration irrégulière et nous continuerons à le faire en étant particulièrement vigilants, attentifs à l'évolution de la situation. Je tiens à dire tout de même, puisque cela a été reconnu par les habitants, que nous avons eu des phases d'amélioration, notamment juste avant l'été. Force est de constater qu'aujourd'hui, ces nuisances reprennent. En tout cas, soyez assurés que nous suivrons ce problème de près et que nous multiplierons les opérations autant que nécessaire pour mettre fin à ces nuisances. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur MENUET, Adjoint chargé du commerce.

Monsieur MENUET: Je vous remercie, Monsieur le Maire. En complément de ce que vient de dire mon collègue Anthony SAMAMA, je trouve tout de même assez étonnant que le groupe Paris en Commun nous soumette à nouveau un tel vœu. En gros, c'est « trouvez une solution de votre côté et débrouillez-vous avec Uber Eats et Deliveroo ». Soyez rassurés, le groupe Changer Paris et ses élus ainsi que la Mairie du 15ème ne vous ont pas attendus pour travailler à solutionner de telles nuisances, comme Anthony SAMAMA l'a rappelé. Je pense également au travail de Geoffroy BOULARD dans le 17ème arrondissement qui expérimente actuellement des zones de livraison pour ce type de scooters, qui d'ailleurs était intervenu en Conseil de Paris en décembre dernier sans succès et sans réponse de la part de David BELLIARD. Je pense au travail que la Mairie du 15ème, notamment au travers de ses élus, a mis en place : concertation avec les riverains et copropriétaires qui a notamment permis de solutionner une partie du problème sur d'autres axes du 15ème déjà concernés par ces nuisances. Je ne vais pas rappeler mon intervention en septembre dernier dénonçant le bruit et les dangers occasionnés par ces deux-roues motorisés.

Vous évoquez dans votre vœu la situation de précarité des livreurs. Justement, le seul moyen d'action aujourd'hui serait de verbaliser ces livreurs qui sont déjà en grande précarité. Nous ne pensons pas que cela soit une solution sur le long terme. Vous parlez également de la rue Dombasle et de la rue Olivier-de-Serres. Effectivement, je me suis rendu sur place à de nombreuses reprises, notamment avec les habitants et ai fait le même constat que vous. Toutefois, sachez d'ores et déjà que ces livreurs sont aujourd'hui

stationnés là-bas sur des emplacements motos, ce qui répond à notre demande. En effet, ces derniers patientaient par le passé dans le couloir de bus de la rue de Vaugirard afin de récupérer les commandes du KFC Vaugirard, ce qui – cela ne vous échappera pas – occasionnait de nombreuses nuisances y compris concernant la circulation. Nous souhaitons et appelons de nos vœux le développement de nouveaux types de livraison tels que le vélo ou le scooter électrique pouvant réduire tout ou partie de ces nuisances.

Enfin, la Mairie du 15ème a d'ores et déjà écrit, comme l'a rappelé Anthony, aux deux sociétés auxquelles vous faites référence. Toutefois, à notre sens, ces nuisances ne concernent pas uniquement notre arrondissement et demandent la mobilisation de tous. C'est pourquoi nous demandons également le concours de la Maire de Paris. Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement ce vœu en l'amendant de la manière suivante : « Que la Mairie du 15ème et la Maire de Paris écrivent un courrier aux plateformes concernées. ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Vous proposez donc un amendement, c'est-à-dire rajouter « et la Mairie de Paris ». Ce qui est vrai, c'est que la Mairie d'arrondissement avec ses très faibles moyens n'a évidemment pas la possibilité de résoudre ces sujets à elle seule même si elle est inondée de plaintes des administrés. C'est un véritable fléau auquel les administrés doivent faire face en ayant sous leurs fenêtres, dans certains sites qui ont été cités et bien d'autres, des regroupements de livreurs qui mangent, qui boivent sur leur véhicule, qui parlent fort, qui mettent de la musique, qui jettent des détritus, etc. C'est vraiment une difficulté majeure qui résulte aussi des nouveaux modes de consommation de nos concitoyens qui se font de plus en plus livrer à domicile. Il faut savoir cela. Il faut voir aussi quelle est la cause de tout cela.

Je voulais simplement dire également qu'il est vrai que nous avons écrit il y a bien longtemps déjà aux différentes sociétés. D'ailleurs, nous pouvons considérer que certaines rejettent la responsabilité sur des autoentrepreneurs. En dehors de ces sociétés, il y en a aussi qui sont à leur propre compte. Pour vous donner une idée, par exemple, le 13 septembre 2022, j'ai cherché à prendre contact avec les responsables de Uber Eats et j'ai eu une réponse : « Thank you for contacting Uber Eats support etc...».

Applaudissements.

Je vais m'arrêter là car c'est simplement pour vous dire que j'ai eu une réponse en anglais qui me considère comme un administré, comme un usager et qui me remercie de mon intervention. Ils me disent que mon numéro de dossier est le 2 228 000 machin, etc. donc on vous rappellera dans les 24 heures. Évidemment, je n'ai jamais rien eu. Pour les autres, ce n'est pas mieux d'ailleurs. J'ai Deliveroo. J'ai essayé de joindre le responsable de Deliveroo en charge du 15ème et la réponse est : « Bonjour. ». C'était le 15 septembre 2022. Tout de même, ils disent bonjour. C'est en français, donc j'ai apprécié tout de même. « Merci pour votre message. Afin que nous puissions vous rediriger vers le service approprié, pourriezvous nous confirmer quelle est votre demande. Bien cordialement. ». Enfin bon. Il est impossible de joindre ces gens-là quand on ne les connaît pas.

Votre vœu est tout à fait fondé. Nous l'avons dit. Nous sommes prêts à le voter mais considérons que nous devons être unis, Mairie de Paris et Mairie d'arrondissement, et je sais qu'il y a des mesures et des propositions qui sont faites au niveau central. Voilà donc la proposition qui vous est faite. Madame ROY.

Madame ROY: Je réponds tout de suite. S'il s'agit simplement d'ajouter dans l'objet du vœu que la Mairie du 15ème et la Mairie de Paris écrivent un courrier aux plateformes concernées, nous acceptons cet amendement pour que le vœu puisse être adopté même si nous ne partageons pas, par rapport aux propos des deux collègues précédents, l'approche que vous avez. Cependant, si on ajoute simplement cet ajout à l'objet du vœu, nous l'acceptons.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons soumettre ce vœu ainsi amendé à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

38. V152023004 – Vœu au Maire du 15e déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Élu.e.s de gauche du 15e relatif à la mairie solidaire

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un vœu relatif à la mairie solidaire – cela en dit long – présenté par les élu.es du groupe Paris en Commun. Qui a l'audace de le présenter ? C'est Monsieur SITBON. Allez-y.

Monsieur SITBON: Vous savez, GOETHE a dit « l'audace c'est génial, puissant et magique », alors bon... Je ne sais pas si c'est audacieux, d'ailleurs. Simplement, quand vous dites que cela en dit long, pour nous, mairie solidaire c'est un beau terme et la Mairie du 15^{ème} peut s'honorer, du reste, d'avoir été solidaire sur un certain nombre de causes ces derniers temps.

Le gouvernement a donc annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation et cette mesure est pour nous injustifiée. Le rapport du conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement : le système de retraite n'est pas en danger et il n'y a aucune urgence financière. Cette réforme serait sociale et là aussi c'est faux. Pour ne citer que cet exemple : deux mois après la présentation du projet, le ministre du Travail reconnaissait que pas plus de 20 000 nouveaux retraités bénéficieraient chaque année de la revalorisation des petites pensions. Et les femmes ? Reporter l'âge de départ à la retraite à 64 ans tout comme accélérer l'allongement de la durée de cotisation ne feront qu'aggraver la situation économique des femmes, comme le relève l'étude d'impact de la réforme.

Outre les fortes mobilisations attendues pour demain, mardi 7 mars, à l'appel des organisations syndicales interprofessionnelles et de jeunesse, la date du 8 mars journée internationale des droits des femmes sera également un moment fort pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes. Les fortes mobilisations, les études d'opinion montrent bien le rejet citoyen de cette double régression voulue par l'exécutif. Il y a des inquiétudes dans la population, y compris forcément celle de notre arrondissement, mais aussi en toute logique chez les agents territoriaux or quel que soit le temps qu'il fasse, elles et ils interviennent dans tous les domaines de la vie des Parisiennes et des Parisiens, des plus jeunes aux plus âgés, et avoir une qualité de service public, cela nécessite de bonnes conditions de travail et de santé des agents.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, que vous entendiez le mécontentement qui grandit partout en France mais aussi dans notre arrondissement contre cette réforme injuste et injustifiée. La Maire de Paris et la Mairie de Paris se sont déclarées mairie solidaire

le 31 janvier dernier en soutien des manifestations contre la réforme. Contrairement à ce que l'on entend, être mairie solidaire n'est pas un arrêt du service public, ne revient pas à être contre la continuité du service plutôt mais plutôt à montrer son soutien et à fermer l'accès au public pour les services non essentiels. L'ensemble des services continue donc de fonctionner. Être mairie solidaire, ce n'est pas obliger les agents à être en grève; si quelqu'un souhaite travailler rien ne l'en empêche.

Cette réforme brutale et qui n'est de bon sens, pour reprendre le mot malheureux du Président de la République, que pour ceux qui méprisent les plus fragiles aura de lourdes conséquences sur la vie des gens, sur la vie des salariés et en particulier sur celle des agents municipaux, donc nous vous demandons que la Mairie du 15ème se déclare mairie solidaire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire: Voilà, nous nous sommes transformés l'espace de quelques instants en hémicycle de l'Assemblée nationale même si cela n'a pas été jusqu'aux excès de la Nupes et de LFI – ce dont je remercie Monsieur SITBON – mais je vais tout de même répondre par la négative, comme il peut l'imaginer à sa proposition puisque nous ne voterons pas un vœu qui tend à instrumentaliser, selon nous, le service public municipal pour un intérêt partisan purement politicien et qui s'inscrit dans un contexte – il l'a dit d'ailleurs clairement – d'opposition frontale au gouvernement. Une opinion politique qu'il appartient d'ailleurs à chacun de partager ou pas mais qui se heurte à deux principes fondamentaux – même si Monsieur SITBON les conteste – que sont la neutralité et la continuité du service public.

S'il appartient aux partis politiques et aux syndicats de faire vivre la démocratie et de se faire les porte-voix de nos concitoyens, ce n'est évidemment pas le cas des collectivités territoriales dont ce n'est pas le rôle et qui ne sauraient sans déroger gravement aux principes qui les placent au service de tous être transformées en agoras politiciennes militantes sur des thématiques nationales sans aucun lien avec leur domaine de compétence. Ces principes ont d'ailleurs été rappelés à juste titre à maintes reprises par le Conseil d'État. Je peux citer la décision du 27 juillet 2005 d'annuler la requête de la commune de Sainte-Anne qui considère, je cite le Conseil d'État, « que le principe de neutralité des services publics s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques », ce qui est manifestement revendiqué au fronton de l'hôtel de ville et ce qui serait le cas des Maires d'arrondissement qui accepteraient de se déclarer, comme vous l'avez proposé, mairie solidaire en l'affichant sur leurs façades. En 2019, j'ajoute que la cour administrative de Lyon avait jugé illégale la journée sans service public organisée en 2015 par le Maire de Grenoble, Monsieur PIOLLE. Le Maire n'a pas à prendre parti et à utiliser les services publics à des fins partisanes.

J'espère pour ma part que de telles dérives, que je considère totalement inadmissibles, seront sanctionnées en ce qu'elles entraînent une instrumentalisation du service public, la politisation de ses agents, l'affectation des impôts municipaux à rémunérer des agents publics en grève par la fermeture des mairies au public, les privant en plus d'un accès aux services administratifs. Cela fait beaucoup. Il n'appartient pas au Maire de prendre en otage la maison commune et d'en interdire l'accès même temporairement. Vous indiquez que l'exécutif parisien a pris une décision courageuse, je vous cite, en déclarant la Mairie de Paris solidaire du mouvement social, ce qui consiste à fermer les services les jours de manifestations. Si une telle démarche n'est pas répréhensible pénalement, l'hôtel de ville n'accueillant pas de services ouverts au public, c'est un peu hypocrite, bien que le juge

constitutionnel puisse à bon droit être saisi pour atteinte à la neutralité du service public. Il n'en va pas de même des mairies d'arrondissement dans lesquelles se rendent les administrés afin d'effectuer des démarches administratives essentielles.

Vous proposez ni plus ni moins une grave dégradation du service public qui ne fonctionne déjà pas si bien au frais des contribuables, de surcroît. C'est en quelque sorte la double peine pour les Parisiens. Imposer aux fonctionnaires territoriaux de cesser le travail en raison de la fermeture des services est non seulement pénaliser des Parisiens, comme je l'ai dit, mais aussi faire fi – c'est peut-être encore plus grave – de l'opinion personnelle d'agents légitimement attachés à l'indépendance que leur octroie leur statut et ne pas respecter leurs convictions en leur imposant un choix politique. Je suis obligé de vous rappeler que l'hôtel de ville, pas plus que les mairies d'arrondissement ne sont des annexes du Parti socialiste ni de LFI. Autant de réponses qui nous interdisent évidemment de voter en faveur de ce vœu.

Applaudissements.

Madame NIAKATÉ, vous avez la parole pour une explication de vote.

Madame NIAKATÉ: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, puisque le débat est devant notre assemblée, les Écologistes sont fermement opposés à l'allongement de l'âge de départ à la retraite à 64 ans auquel 9 actifs sur 10 sont également opposés. Cette réforme inutile, brutale, injuste qui réduit à peau de chagrin l'espérance d'une retraite en bonne santé, en particulier pour les plus précaires, pour les personnes sur les métiers les plus difficiles et à forte pénibilité. Réforme qui aggrave le sas de précarité pour les personnes de plus de 60 ans dont 30 % sont sans emploi et vivent du chômage ou de minima sociaux en attendant leur retraite. Ils sont opposés à cette réforme injuste pour les femmes également qui ont des carrières hachées ou travaillent à temps partiel car pèsent plus lourdement sur elles les responsabilités familiales et domestiques. Leurs écarts de rémunération sont de 22 % et notre système de retraite aggrave cette situation puisque l'écart s'élève à 40 %, s'agissant des pensions de retraite. Non seulement aucun dispositif n'est prévu pour réduire cette inégalité à l'égard des femmes mais la réforme l'aggrave au contraire puisqu'elle conduit ces femmes à travailler plus longtemps par rapport aux hommes. Nous voterons donc ce vœu.

Monsieur le Maire: Est-ce un discours rentré parce que vous n'avez pas été élue à l'Assemblée nationale? Parce que là, vous avez tenu un discours qui était celui d'un Député dans cet hémicycle qui est l'Assemblée nationale et qui ne concerne absolument en rien notre Mairie d'arrondissement mais la parole est libre.

Madame NIAKATÉ: Cela concerne les habitantes et les habitants de cet arrondissement. Le débat est dans l'assemblée, j'y participe.

Monsieur le Maire: Voilà. Très bien. Cela ne changera pas notre vote, évidemment. Madame BERETÉ pour une explication de vote.

Madame BERETÉ: Monsieur le Maire, mes chers collègues, mairie solidaire, mairie en grève, bref je ne vais pas rentrer là-dedans. J'aimerais simplement rappeler un certain nombre de points.

Dans une période de mobilisation sociale, deux principes doivent être respectés notamment pour ce qui concerne les agents publics et les employeurs publics. Le premier principe est le droit de grève. C'est un droit constitutionnel, garanti que nous respectons. Chacun peut faire grève lorsqu'il le souhaite et qu'il le juge utile. Le deuxième principe, c'est bien celui qui a été rappelé par Monsieur le Maire – merci –, celui de la neutralité du service public. Je souhaite rappeler que dans la décision de 2005, le Conseil d'État indiquait que les bâtiments publics, les mairies au premier chef, devaient rester neutres et que l'on ne pouvait pas afficher de signes symboliques, politiques ou philosophiques sur les façades et les équipements municipaux et publics. Je me permets donc de le rappeler même si cela a déjà été fait puisque, a priori, vous n'entendez pas. Je pourrais aussi rappeler, effectivement, que la cour administrative de Lyon a condamné une Mairie qui avait fermé ses services en solidarité avec un mouvement social. Et je pourrais également rappeler les articles L711 et suivants du Code de la fonction publique qui rappellent le principe du service fait et écarte la possibilité de payer les agents grévistes car si la grève est un droit, le paiement des jours de grève n'est pas toléré.

Au-delà de ces questions de droit, il se pose une question de morale et de politique : un Maire peut-il prendre les usagers en otage ? Un Maire peut-il également prendre en otage des salariés non-grévistes contraints à rester en télétravail ? Il y a dans ce vœu une question de neutralité mais aussi de responsabilité. Nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce vœu à votre suffrage. Qui est pour ? Le groupe PEC et Écologiste du 15ème. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée.

Le vœu est rejeté à la majorité.

39. V152023005 – Vœu au Maire du 15° déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Élu.e.s de gauche du 15° relatif à la suppression de la filière générale du lycée Louis Armand et la fermeture du lycée Brassaï

Monsieur le Maire: Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON: Monsieur le Maire, mes chers collègues, que ce soit pour les écoles nous en avons parlé dans ce Conseil – pour les collèges – Madame de RAGUENEL l'a rappelé également – comme pour les lycées avec la fermeture de Brassaï et la fermeture annoncée de la filière générale au lycée Louis-Armand, c'est la même logique comptable qui s'applique et c'est la même logique comptable que le ministère de l'Éducation nationale nous impose. Et c'est la même logique comptable que Madame la Députée BERETÉ, dans votre propos de tout à l'heure, vous aviez finalement en nous citant des chiffres ; je n'ai rien contre les chiffres, qui sont certes intéressants, mais nos enfants ne peuvent pas se réduire à être des chiffres dans des tableurs Excel. Ça, ce n'est pas possible. Il faut regarder chaque situation. Il faut regarder chaque situation et en l'occurrence, notre vœu appelle à regarder la situation d'une part du lycée Brassaï que la Région décide brutalement de fermer sans savoir réellement comment assurer les conditions d'accueil ensuite des enseignements, notamment photographiques qui nécessitent des spécificités particulièrement de température, de place dans les salles, etc. Donc, sans savoir cela, elle décide de fermer Brassaï et la conséquence - parce que le rectorat dit que ce n'est pas la conséquence mais c'est la conséquence - c'est que pour faire de la place, la filière générale disparaît du lycée Louis-Armand et en disparaissant, c'est plus de filière générale dans tout le Sud du 15ème. Ce vœu s'adresse à la fois à vous, Monsieur le Maire, et à la Mairie du 15ème mais il vous demande

surtout d'interpeller et donc à travers ce vœu, il s'adresse également aux Députés qui sont dans cette salle et qui sont... partis. Les Députés sont partis, ce qui est très, très regrettable. Prenons ensemble, peut-être en votant ce vœu, mes chers collègues, l'engagement d'interpeller une nouvelle fois puisque nous avons tous fait des lettres au ministère de l'Éducation nationale concernant le lycée Louis-Armand...

Intervention hors micro d'une élue.

Monsieur SITBON: Je n'ai pas dit le contraire. Nous ne vous avons accusé de rien mais nous aurions aimé avoir votre réponse, Madame la Députée. Donc, de ce fait, nous avons tous fait des lettres au ministère de l'Éducation nationale et nous n'avons eu aucune réponse à ces courriers. En tout cas, moi je n'en ai pas eu. Je crois que vous en avez eu une, Monsieur le Maire; vous nous le direz. Toutefois, j'aurais aimé effectivement entendre les Députés de l'arrondissement qui devraient défendre le Sud du 15ème. Là encore, nous le voyons bien, la logique comptable fait que d'un coup il n'y a plus de filière générale, donc de ce fait la seule logique comptable ne peut pas être l'alpha et l'oméga.

Monsieur le Maire: Merci. Pour vous répondre, Madame de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL: Merci Monsieur le Maire. Je m'étonne du dépôt de ce vœu qui ressemble – mais cela ne nous étonne pas tant que cela – à un coup de com' plus qu'à une proposition constructive parce que vous nous demandez donc d'écrire au ministre de l'Éducation nationale. Mais, Monsieur SITBON, je ne trahis rien de nos échanges: nous en avons parlé en décembre, en janvier au téléphone, je vous ai dit que nous écrivions au ministre. Vous le saviez très bien et vous avez fait votre courrier à la suite de notre appel, d'ailleurs dans la même veine de ce que nous avons fait.

Concernant la décision du rectorat de fermer la filière générale, il n'est pas besoin d'utiliser le prétexte du Conseil d'arrondissement pour tenter de faire exister votre groupe à travers ce sujet. Vous le savez, avec le Maire, nous défendons mordicus les familles et les enseignants depuis le début sur cette histoire. De plus, les élus membres du conseil d'administration qui sont ici présents (Ozlem ORAKCI, Valentin ROUFFIAC, Clotilde DEROUARD et Simon VERMOREL) viennent à chaque fois et ils ont voté contre la fermeture de la filière générale de Louis-Armand. Donc, nous sommes d'accord pour une fois. C'est suffisamment rare pour ne pas avoir à répéter toujours les mêmes choses Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement sur un sujet sur lequel nous sommes donc d'accord.

En revanche, nous défendons tout de même au quotidien tous les établissements mais, encore une fois, je pense que l'on fait du grabuge pour rien en perdant encore quelques minutes à se demander si un vœu supplémentaire va faire bouger les choses. Je ne le pense pas. Et pour vous donner cette information : le ministre ne nous a évidemment pas répondu. Nous n'avons évidemment pas eu d'accusé de réception de son cabinet qui l'a envoyé directement au rectorat et le rectorat nous a fait une réponse bien comme il faut, comme les réponses qu'il nous fait habituellement depuis cinq mois que nous suivons ce dossier. Voilà. Vous vous ferez votre propre opinion sur cet élément, sur ce mode d'action ou d'inaction ; c'est selon. Merci.

Nous vous demandons donc de retirer ce vœu puisque vous nous demandez quelque chose que nous avons déjà fait depuis plusieurs semaines.

Monsieur le Maire: Le vœu est satisfait. Nous avons non seulement comme l'a dit Madame de RAGUENEL écrit au ministre il y a un certain temps. Nous avons reçu une réponse par l'intermédiaire du rectorat que nous pourrons vous fournir. Nous l'avons même interpellé directement, personnellement, lors d'une visite dans le 15ème et de façon approfondie et même à plusieurs. J'ai encore une lettre du 15 novembre 2022 : « Nous ne soutenons pas la décision de fermer les classes de la filière générale du lycée Louis-Armand. ». D'autant moins que c'est avec Agnès de FRESSENEL, qui à l'époque était vice-présidente de la Région chargée des lycées, que nous avons proposé ces classes de la filière générale dans le lycée Louis-Armand et d'en faire aussi le lycée du numérique et de la cyber. Je pense donc que là-dessus les choses ont été dites et à de multiples reprises et à chaque fois dans les conseils d'administration où vous siégez les uns et les autres.

Je rappelle aussi que je ne me souviens pas – vous n'étiez pas là, donc je ne peux pas vous en faire le reproche – de la moindre opposition, de la moindre observation quand le rectorat à l'époque – c'était sous un gouvernement de gauche, excusez-moi de vous le dire – a fermé le lycée professionnel Fernand-Holweck, rue Falguière, de façon très brutale sans d'ailleurs qu'il y ait aucune concertation, aucune information, sans qu'il y ait aucun reclassement, etc. Je veux bien mais là, nous avons fait tout ce que nous pouvons. Nous continuons à nous battre, d'ailleurs. Je pense que nous nous battons ensemble et d'un commun accord pour maintenir cette filière. Nous continuons à nous opposer, comme le dit Inès de RAGUENEL et fortement et nous allons continuer à le faire. Voilà.

La question qui se pose, c'est : est-ce que votre vœu a un fondement ? Non parce que vous demandez que nous écrivions. Je veux bien écrire toutes les semaines au ministre mais cela a été fait. Je vous demande donc de retirer votre vœu, sinon nous serons obligés de voter contre. C'est dommage puisque nous sommes à peu près d'accord sur le fond.

Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: Un, nous ne savions pas formellement et si même moi je le savais dans des échanges, je pensais utile par l'intermédiaire de ce vœu de faire savoir nos échanges bilatéraux à l'ensemble de nos administrés. C'est la première chose. La deuxième chose c'est que par ce vœu, je ne fais pas de mystère que j'aurais espéré avoir une réponse des deux Députés de notre arrondissement qui siègent tout de même dans notre Conseil d'arrondissement. Ce vœu, à travers cette demande – ne vous sentez pas visé – il ne vous reprochait rien sur ce sujet; nous avons bien d'autres sujets de dispute mais sur cette question-là, nous avons effectivement eu une chose. Si sur Brassaï nous ne sommes pas d'accord, sur Louis-Armand nous sommes tout à fait en ligne.

Je vous propose en fait un amendement. Je demande par ce vœu que la Mairie du 15ème écrive aux deux Députés pour avoir une réponse. Obtenons une réponse des deux Députés sur la question. Le lycée Louis-Armand ferme sa filière générale. Ils ne sont pas là et nous comprenons très bien que Madame BERETÉ est allée siéger ; il n'y a pas de souci. Quand on a deux mandats, il est difficile de les tenir tous les deux. De ce fait, je vous propose un amendement et je vous propose que nous votions ensemble un vœu pour interpeller nos Députés et pour que nous connaissions leurs points de vue sur la question.

Monsieur le Maire: Franchement, cela n'a pas de sens. C'est le ministre qui prend les décisions. Pour avoir été Député, je sais bien que ce ne sont pas les Députés qui décident de ce genre de chose. Votre question était fondée par rapport à l'interpellation du ministre

sauf qu'elle tombe puisque nous l'avons déjà interpellé, donc trouvez autre chose. Je suis prêt à voter quelque chose avec vous mais trouvez autre chose.

Monsieur SITBON: Je vous propose cet amendement.

Monsieur le Maire: Nous ne pouvons pas l'accepter. Ce ne sont pas les Députés qui décident des fermetures de filières.

Monsieur SITBON: Non mais ils ont tout de même un avis sur ce qui se passe dans leur arrondissement.

Monsieur le Maire: On peut demander aussi l'avis de chacun d'entre nous. Je pense qu'ils ont autant d'influence que les parlementaires. Je pense que cela n'est pas adapté et donc nous ne pouvons pas vous suivre là-dessus. Donc avec ou sans amendement, nous rejetterons votre vœu si vous ne le retirez pas. Le fond n'est pas mauvais sauf que c'est la formulation du dispositif qui ne va pas. C'est cela que je veux dire.

Il n'y a pas de réponse donc je soumets ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif.

Monsieur SITBON: Mais de ce fait, avec l'amendement, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire: Si vous voulez, avec l'amendement. D'accord. L'amendement de Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : L'amendement étant à la place de « interpelle le ministre », « écrive au ministre de l'Éducation nationale », « propose que la Mairie du 15ème écrive aux deux Députés de l'arrondissement. ».

Monsieur le Maire: Comme je n'ai pas l'intention de me ridiculiser, je ne vais évidemment pas le faire surtout que nous en discutons ensemble, comme nous en discutons avec vous sans avoir besoin de s'écrire pour cela – heureusement – et que je sais qu'ils interviennent aussi auprès du ministre sans plus de succès que nous, d'ailleurs; je vous réponds tout de suite là-dessus. Donc avis défavorable de l'exécutif.

Qui est pour le vœu ? Le groupe Paris en Commun et le groupe Écologiste du 15ème. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Il est donc rejeté. Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

40.V152023007 – Vœu au Maire du 15° déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15° relatif à l'affichage des mots « Femme Vie Liberté » sur le fronton de la Mairie du 15°

Monsieur le Maire : Madame AGGOUNE, allez-y.

Madame AGGOUNE: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le 16 septembre dernier, Jina Mahsa AMINI est décédée suite à une arrestation musclée de la police des mœurs de Téhéran. Sa mort a provoqué une vague d'indignation tant en Iran qu'internationalement. De nombreuses manifestations de femmes réclamant plus de liberté et de droits ont eu lieu dans tout le pays. Le Conseil de Paris a attribué le 11 octobre dernier la citoyenneté

d'honneur à Jina Mahsa AMINI. Un vœu de dénomination d'un espace public au nom de la jeune femme a aussi été adopté par le Conseil. Le 8 mars est une journée de rassemblement à travers le monde et de bilan sur les droits des femmes. À cette occasion, les élus du groupe Paris en Commun – élu.e.s de gauche du 15ème, demandent au Maire du 15ème arrondissement que soient affichés les mots « Femme, Vie, Liberté » sur le fronton de la Mairie du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire: Merci. Pour vous répondre, Madame Anessa LAHOUASSA.

Madame LAHOUASSA: Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, comme vous le disiez, le 16 septembre 2022, un nom a retenti à l'échelle internationale: Mahsa AMINI, femme iranienne de 22 ans, étudiante tuée parce qu'elle est femme qui ne portait pas correctement son voile. Son visage cristallise alors l'image de la femme en Iran et bien plus largement dans le monde. Depuis, des milliers d'Iraniens, hommes et femmes, se révoltent contre ce régime obscurantiste, bravant l'interdit en retirant ce voile dans les rues de Téhéran comme Ispahan et d'autres villes encore. Une révolte où sont scandés les mots « femme, vie, liberté ». Ce mouvement est alors repris partout dans le monde, une solidarité pour les femmes iraniennes grandit et fait écho à la liberté des femmes.

Après la révolution islamique de 1979 qui instaure la religion au centre de la politique et donc de la vie quotidienne, nous vivons depuis septembre 2022 la révolution des femmes iraniennes et de la jeunesse. Cette jeunesse qui se bat pour la liberté avec pour armes les chansons, les poèmes, la danse, le dévoilement au risque des coups, des balles ou de la prison. Cette jeunesse, ces femmes, nous leur manifestons au nom de Monsieur le Maire et des élus notre plein soutien, notre solidarité et notre admiration.

En adéquation avec le vœu de Paris en Commun, nous souhaitons que le 8 mars, journée internationale de la femme, un hommage à Mahsa AMINI et à toutes les femmes soit présenté à la mairie du 15ème. Néanmoins, les délais de fabrication pour apposer les mots « Femme, Vie, Liberté » sur le fronton de la mairie étant courts, nous proposons de mettre la photo de Mahsa sur un chevalet dans le hall de la mairie ainsi qu'un texte. J'en profite également pour vous informer que le 8 mars à la Région, Valérie PECRESSE dévoilera une œuvre réalisée par Marjane SATRAPI, une artiste iranienne. Il s'agira d'un dessin en soutien au combat des femmes et de la jeunesse. Il sera alors proposé à toutes les Mairies et bien évidemment nous le découvrirons également dans la mairie du 15ème arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire: Merci. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, un grand merci au groupe Paris en Commun pour ce vœu. Nous soutenons sans réserve ces femmes et ces hommes qui se battent avec un courage inouï contre le régime iranien qui a recours systématiquement à la violence d'État, qui condamne à mort et assassine sa jeunesse pour museler et asservir les femmes et sa population tout entière. L'imagination des mollahs semble sans limite puisque, aujourd'hui, des centaines de jeunes filles sont empoisonnées délibérément dans leurs établissements scolaires. Leurs péchés: aller à l'école, aspirer à leur émancipation. J'en profite également pour dire un mot des femmes afghanes qui sont, quant à elles, décidément bien seules dans leur pays: non seulement elles n'ont pas le droit d'aller à l'école ou à l'université mais elles ne peuvent pas être soignées par des hommes. Dans un monde où on ne forme pas de femme médecin et où les hommes ne les soignent

pas, il ne leur reste comme option que la mort. À la veille de la journée internationale des droits des femmes, dans un contexte de *backlash* international sur le droit des femmes, ce soutien à la première révolution féministe de l'histoire est particulièrement bienvenu. Nous voterons donc ce vœu qui propose l'affichage des mots « Femme, Vie, Liberté » sur le fronton de la mairie du 15ème.

Monsieur le Maire: Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Effectivement, nous soutenons le combat extrêmement courageux du peuple iranien, notamment des femmes, qui se révolte contre ce régime dictatorial, meurtrier, tortionnaire de la république islamique faisant un très grand nombre de morts, des centaines de morts et de blessés. C'est donc la raison pour laquelle – comme nous vous l'avons dit pour des raisons techniques – nous avons apposé depuis quelques jours un chevalet avec le portrait ainsi qu'avec un texte y afférent dans le hall de la mairie où passe beaucoup de monde. Dans ces conditions, sous cette réserve technique, nous votons bien sûr ce vœu du groupe Paris en Commun sur l'affichage des mots « Femme, Vie, Liberté ». Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

41. V152023008 – Vœu au Maire du 15° déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15°, relatif à la vidéosurveillance automatisée

Monsieur le Maire : Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ: Mes chers collègues, le vœu que nous vous proposons ce soir fait suite au projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques qui prévoit dans son article 7 le déploiement d'un dispositif de vidéosurveillance algorithmique. Cet article aura pour nous un impact préoccupant pour notre territoire qui est directement concerné par ce projet – globalement, cela ne concerne que Paris – car il contient différentes dispositions qui doivent nous alerter.

La première, je pense, fait un lien tout à fait direct avec l'échange que nous avons eu vu qu'il vise à pouvoir identifier de façon automatisée des comportements suspects. La définition même des comportements suspects n'est pas très explicite. Est-ce que justement une femme qui retire son voile en Iran serait un comportement suspect, ce qui ne serait pas le cas chez nous fort heureusement ? Il s'agit déjà d'un premier point qui est tout de même particulièrement important en termes de droits humains : la définition d'un comportement acceptable ou non.

Le second, c'est le fait que ces technologies violent clairement aujourd'hui l'aspect régalien de notre pays avec des technologies américaines ou chinoises à une heure où TikTok est aujourd'hui banni par les instances européennes, par les instances américaines auprès de leurs fonctionnaires pour les risques qu'ils font porter à leur sécurité nationale. Pire, ce projet ne répond pas aux exigences de nécessité de proportionnalité propre à l'État de droit, représentant en la matière une atteinte à la liberté de réunion et de manifestation avec un risque de transmission de ces données par ces aspects non régaliens que j'ai pu présenter précédemment et de conservation de données collectées. Notre territoire, je dois le rappeler, est tout de même un territoire qui accueille de très nombreux visiteurs étrangers. Nous ne pouvons donc pas accepter une situation qui pourrait voir leurs actes qui sont chez

nous tout à fait acceptables mais condamnés chez eux pouvoir être récupérés par leur pays et les voir sanctionnés à leur retour.

Aussi, vous avez certainement lu les différents attendus, donc je ne reviendrai pas dessus et je me contenterai de façon globale de vous dire que nous vous invitons à exprimer votre opposition à cette technologie en l'état en demandant le retrait de cet article 7 et à solliciter un vrai débat sur les possibilités et limites de cette technologie. Merci.

Monsieur le Maire: Voilà encore une adresse qui se trompe de cible puisque vous demandez la modification d'un article de loi. C'est donc à l'Assemblée nationale. Ici nous sommes tout de même assez loin de ce genre de procédure. Cependant, sur le fond, comme nous sommes également en total désaccord avec vous, je laisse la parole à Monsieur SAMAMA, Adjoint chargé de la sécurité.

Monsieur SAMAMA: Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, si nous pouvons naturellement nous interroger sur les questions de liberté, de protection des données qui émergent et qui doivent accompagner tout déploiement d'une nouvelle technologie, je crois ici que ces craintes sont totalement infondées pour trois raisons principales : d'abord, parce que l'on a accordé à la CNIL un rôle central dans la mise en place de cette expérimentation. En amont, la CNIL accompagnera et contrôlera l'élaboration des algorithmes et en aval, elle évaluera le succès ou l'échec du dispositif. Deuxièmement, parce qu'il n'y a aucune décision automatique qui sera prise par ces algorithmes, c'est-à-dire que tout signalement opéré par la machine fera systématiquement l'objet d'une intervention et d'une analyse humaine. Troisièmement, parce que ces caméras se contenteront de détecter des mouvements de foule suspects, des personnes au sol, des armes soudainement brandies ou encore des objets abandonnés et en aucun cas des individus. Il n'y aura donc pas de reconnaissance faciale, aucune donnée biométrique utilisée, aucune interconnexion ou mise en relation avec d'autres traitements de données à caractère personnel. Ces algorithmes ne pourront donc d'aucune façon identifier les potentiels concernés, par exemple si une personne est au sol ou agit de manière suspecte.

Je crois pour ma part, au contraire, que nous aurions pu aller plus loin et tester un dispositif de reconnaissance faciale avec bien sûr tous les garde-fous nécessaires – personne ne souhaite une société de surveillance à la chinoise –, un dispositif strictement encadré mais qui nous permettrait de mieux nous protéger au cours de cet événement où le risque terroriste est criant. Je tiens à rappeler d'ailleurs que d'ici juillet 2024, 240 individus condamnés pour des faits de terrorisme seront sortis des prisons françaises et que le procureur national antiterroriste, lui-même, a estimé qu'une personne sur quatre risquait de récidiver dans les mois qui viennent. Ces caméras augmentées offrent donc de nombreuses garanties de protection des données et l'expérimentation respecte toutes les recommandations de la CNIL. D'ailleurs, la SNCF dispose déjà de ces algorithmes qu'elle a expérimentés après avis favorable de la CNIL et d'autres pays comme l'Espagne déploient déjà ce type de caméra.

Je vous invite donc, Monsieur BRAGÉ, à faire preuve de davantage de pragmatisme et à regarder le réel en face : pas moins de 13 millions de spectateurs attendus pour les JO dont 600 000 pour la cérémonie d'ouverture, un risque terroriste patent, des difficultés notables pour recruter les 22 000 agents de sécurité espérés et enfin l'impossibilité pour les policiers de visualiser en direct l'ensemble des images captées par les caméras de vidéoprotection. Imaginons, par exemple, la présence d'un colis abandonné aux abords d'un stade : il faudrait sans doute attendre bien longtemps avant qu'il ne soit repéré par les caméras actuelles ou

par les effectifs qui patrouillent sur la voie publique. Ce système permettra donc de gagner un temps précieux et de signaler en temps réel cette situation à risque. Rappelons-nous également, c'était il n'y a pas si longtemps, le fiasco de la finale de la Ligue des champions au stade de France avec des spectateurs bloqués, d'autres escaladant les grilles, des familles entières se faisant agresser, des personnes en situation de handicap se faisant littéralement marcher dessus. Ce type de dispositif permettra d'éviter ce genre de situation.

C'est pour toutes ces raisons et avec d'ailleurs un certain bon sens que les Français dans leur grande majorité, qui n'ont rien à se reprocher et donc rien à craindre de ces dispositifs, soutiennent dans leur immense majorité l'utilisation de l'intelligence artificielle pour assurer leur sécurité lors des JO. Ils sont 89 % à être favorables à la mise en place de ces caméras intelligentes dans les stades et donc nous soutenons plus que jamais aux côtés des Français cette mesure qui permettra à n'en point douter d'améliorer la sécurité des Français.

Monsieur le Maire : Merci pour cette réponse. Monsieur JEANNETÉ pour une explication de vote.

Monsieur JEANNETÉ: Merci Monsieur le Maire. Juste une réponse peut-être un peu plus politique. D'ailleurs, elle reprend une tribune qui est parue aujourd'hui dans Le Monde qui reprend ligne par ligne vos arguments. D'ailleurs, dans votre vœu, vous ne parlez pas seulement des caméras augmentées mais également des caméras de vidéoprotection générales. Sur les caméras augmentées ou plutôt le logiciel de caméra augmentée car je vous rappelle qu'il s'agit d'un logiciel, il ne s'agit pas de reconnaissance faciale, comme l'a dit Monsieur SAMAMA: si vous avez peur que l'utilisation de ces caméras augmentées perdure, le fait qu'elle figure justement dans l'article 7 d'un projet de loi portant sur les Jeux olympiques devrait vous rassurer car cela veut dire qu'une fois les Jeux olympiques finis, ces caméras augmentées vont disparaître. Et même s'il y avait un risque, je fais complètement confiance au Parlement. Souvenez-vous, pendant la crise Covid, quand le gouvernement et le président MACRON ont voulu prolonger l'état d'urgence sanitaire, le Parlement était là, notamment les Sénateurs, et a interrompu le fameux article qui pouvait prolonger l'état d'urgence sanitaire. Plus généralement, sur les caméras de vidéoprotection, nous connaissons de toute façon votre opposition idéologique et très dogmatique. Je ne vais donc pas revenir dessus ; nous en avons déjà parlé lors du dernier Conseil. Il s'agit d'ailleurs d'une opposition très sélective - je dirais à deux vitesses - car lorsqu'il s'agit de vidéoverbalisation, on vous retrouve. Il y a donc là deux poids deux mesures sur votre opposition.

Donc, je rappelle en deux mots, notre opposition totale sur ce vœu. Nous voulons multiplier par trois les caméras de protection et nous voulons même placer des caméras aux abords des collèges. Je demande donc aux élus du groupe Changer Paris de voter bien sûr contre ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON: Petite précaution préalable: sur la question de l'intelligence artificielle, on peut ne rien avoir à se reprocher et être très soucieux des libertés individuelles et donc être très regardant et c'est notre cas, en tout cas. Pour autant, on ne peut se désengager du financement de la vidéosurveillance alors que le débat a déjà été tranché. Je vous remercie d'avoir rappelé deux points: d'une part, que le texte reprend la quasi-totalité des

recommandations et des garanties faites par le Conseil d'État et la CNIL et, d'autre part, qu'il ne s'agit pas – à votre grand regret, à ma satisfaction à moi et à nous groupe Paris en Commun – de reconnaissance faciale car pour nous, il s'agit d'une ligne rouge. Il s'agit effectivement de caméras augmentées, comme l'a dit Monsieur JEANNETÉ. Pour expliquer ce que c'est aux gens de manière simple : il y a tout d'abord un être humain derrière. Si un être humain regarde ses quatre ou cinq écrans qui sont reliés à 1 000 caméras, qu'il y a par exemple un mouvement de foule ou des gens qui se mettent à courir d'un coup, l'écran va switcher là-dessus. C'est donc pour une meilleure efficacité des gens qui regardent l'écran et il y a toujours des gens qui regardent l'écran. Nous sommes pour notre part opposés à la reconnaissance faciale qui pour nous est une ligne rouge. Il y a donc trois positions ici et nous voterons donc contre ce vœu de ce fait.

Monsieur le Maire: D'ailleurs, je rappelle que le dispositif de vidéoprotection tel qu'il a été initié en 2011 à Paris a été voté grâce aux voix de la Droite puisque les Verts et les Communistes y sont opposés. Nous avons donc fait œuvre utile en matière de sécurité des Parisiens même si, comme le disent nos collègues, le nombre de ces caméras est totalement insuffisant. Il y en a beaucoup moins relativement qu'à Marseille ou à Strasbourg, des villes socialistes, et il y a une nécessité de mieux mailler le réseau.

Vous parlez de ligne rouge, Monsieur SITBON. Nous n'allons pas faire un débat sur la vidéoprotection mais vous aviez dit – pas vous personnellement mais le parti auquel vous appartenez - qu'il y avait une ligne rouge, je me souviens, en matière de carte d'identité infalsifiable. Il y a 30 ans, il ne fallait pas faire de carte d'identité infalsifiable, c'était attentatoire aux libertés. Maintenant, il n'y a qu'à voir la nouvelle carte d'identité. Depuis longtemps, la carte d'identité infalsifiable a été adoptée par tous. Nous en sommes même maintenant aux cartes d'identité biométriques. Deuxièmement, il ne fallait pas avoir de vidéoprotection. Quand je la réclamais au Conseil de Paris, dans les années 2005-2006, on me traitait d'hystérique sécuritaire à la tribune du Conseil - Monsieur DELANOË -, ce qui est vrai mais ce n'est pas une raison pour m'insulter. Disons que depuis, vous avez beaucoup évolué et je m'en réjouis parce que maintenant, vous avez adopté les caméras de vidéoprotection. Parlons de la police municipale : je me souviens d'une période où Monsieur DELANOË et Madame HIDALGO étaient totalement hostiles à la police municipale. C'était même une frontière. La police était républicaine que quand elle n'était que nationale à Paris. Et vous avez adopté la police municipale et maintenant vous vous en réjouissez et nous aussi. Donc, demain, il en sera exactement de même avec l'intelligence augmentée sur les caméras et je fiche mon billet que vous irez même jusqu'à la reconnaissance faciale dans pas longtemps et peut-être plus vite que vous le pensez. En tout cas, nous partageons avec vous cette opposition au vœu des Verts dont l'objectif n'est que d'affaiblir la sécurité des J.O. Évidemment, cela n'est pas acceptable étant donné les enjeux considérables qui sont ceux des JO.

Je vais donc soumettre ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif et pas qu'à votre suffrage. Qui est pour ce vœu? Le groupe Écologiste Paris 15. Qui est contre? Tout le monde. Très bien. Il est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire: Maintenant, quelques informations diverses: les prochaines séances du Conseil d'arrondissement auront lieu le lundi 22 mai et le lundi 19 juin. Il y a toutes les réunions de conseils de quartier à partir de demain en commençant par le conseil de

quartier Georges-Brassens. Étant donné qu'il y aura peut-être de tout petits problèmes de transport et de circulation demain dans Paris, ce conseil de quartier qui était prévu dans le groupe scolaire Brancion aura finalement lieu en visio. Nous avons envoyé une newsletter spéciale pour provenir mais j'en profite pour redonner cette information : il sera en visio. Le conseil de quartier sera ici en mairie.

Je vous rappelle que pour le mercredi 8 mars, nous avons un certain nombre d'événements comme une conférence sur les femmes qui ont marqué le 15ème en salle Saint-Lambert et aussi, à 19 heures, une lecture musicale « La Voix des femmes » par la comédienne Ariane ASCARIDE à la médiathèque Marguerite-Yourcenar.

- jeudi 9 mars : journée nationale de l'audition avec examen gratuit ;
- du 16 au 18 mars : le salon de la généalogie. Mes chers collègues, la séance n'est pas terminée, donc soit vous vous asseyez soit vous sortez du Conseil. S'il vous plaît. Merci de vous asseoir, ce n'est pas terminé. Je vous rappelle qu'il s'agit du salon le plus important de France et qu'il attire plusieurs milliers de personnes ;
- jeudi 23 mars à 20 heures : concert en salle des fêtes de Patrick CHEMLA qui est un pianiste du conservatoire de musique qui fera son dernier concert puisque ensuite, il sera admis à faire valoir ses droits à la retraite. Soyez nombreux pour l'applaudir.

La séance est levée.



Maire du 15° arrondissement	Philippe GOUJON	- me
Secrétaire de séance	Hear Verneum -	
Secrétaire de séance	David Amiel	

